

CAS - 144 M
C.P. - ITINERANCE
AU QUEBEC

Montréal, le 12 novembre 2008

Madame Anik Laplante,
Secrétaire
Commission des Affaires sociales,
Assemblée Nationale du Québec
cas@assnat.qc.ca

Madame Laplante, Mesdames et Messieurs les députés,

Trop rapidement pour pleinement exprimer ma pensée et mes sentiments, je voudrais vous présenter ma contribution à la présente commission parlementaire et surtout, souligner sa pertinence.

J'ai récemment obtenu un baccalauréat en urbanisme et, pendant plusieurs années de ma vie, vécu d'une façon itinérante, bien que recouvrant partiellement les repères culturels, l'itinéraire et les stratégies de survie de l'errance urbaine type. L'objet de cet envoi est principalement de vous présenter mon travail terminal de baccalauréat en guise de mémoire, pour fin de contribution à la présente commission parlementaire. Je le fais simplement, sans présenter ce travail comme une revendication, ce qu'il n'est pas. Car je suis convaincu que, pour autant que nous partageons le même territoire et les mêmes contrats sociaux, la pertinence du travail que vous effectuez présentement ne saurait échapper à votre esprit, et vos mains.

Pour ma part, je crois que l'itinérance et l'itinérance soulignent de façon utile autant le manque de solidarité que le manque de légitimité des repères, normes et valeurs issues des institutions de l'État mais surtout, des organisations économiques (souvent servies par les premières). Le caractère illégitime des droits dont elles bénéficient, également. Des concepteurs de l'espace public aux associations de marchands, de l'autorité des marchés financiers aux gestionnaires de la précarisation du travail, la responsabilité me semble partagée, et les pratiques doivent en être révisées. Cela, d'autant plus que la pauvreté, à notre époque, est le résultat d'une exclusion structurelle, ou choisie à défaut de mieux. D'une façon ou d'une autre, pratiques, repères et valeurs doivent être réexaminées.

Au delà des institutions, je crois que le problème survient lorsqu'en fonction de la «morale» ci-haut mentionnée, les individus considèrent coûteux, voire menaçant

d'inclure l'itinérant, de négocier le problème qu'il pose, assez justement parfois... Que ce problème soit le fractionnement de l'entendement collectif, la perte de la confiance et du lien social, la crainte ou l'aliénation intimement ressentie face à l'impuissance ou l'abdication (apparente) d'une collectivité devant son destin (l'incapacité de saisir et d'investir ses mécanismes de contrôle), la substitution du sens commun par un statut et des repères corporatifs, comprenant l'inacceptable définition de soi comme sujet agissant, existant; ou simplement la disparité des ressources allouées à l'intégration sociale, comparativement à celle investies à susciter les passions, à fractionner les solidarités, à former l'assentiment consumériste.

En ce sens, il y a problème lorsqu'il devient impossible de percevoir dans son prochain une ressource, voire une source. La valeur de la vie, et le sens de la dignité sont donc, en dernière instance, interpellés. Évidemment, d'autant plus que l'anormalité, la définition de soi à la marge, la délinquance d'infortune (contrairement à la délinquance fortunée) est victimisée, criminalisée, médicalisée. Cela, à grand frais pour les pouvoirs publics, il va sans dire.

Le problème de l'itinérance serait, certes, complexe en ce qu'il relève à la fois de l'intime et du structurel, et que la conjonction d'une difficulté d'organisation de soi, de rejet et de méfiance rend son renversement difficile. Mes lectures me confirment également la pertinence d'une grille de lecture comprenant son origine économique, éthique, affective, sociale, spatiale et politique.

La justesse des problèmes qu'adressent actuellement l'itinérance à la société renforce ma conviction qu'il existe chez plusieurs itinérants, de même que chez les intervenantEs et les universitaires qui côtoient les itinérants, une lucidité face aux problèmes sociaux qui doit être employée à la composition d'initiative qui soient autant palliatives à l'itinérance que redéfinissantes pour notre société. Des travaux importants ont d'ailleurs été fait (autour du CRI, notamment), et sont en cours d'élaboration dans les universités québécoises.

J'ai donc à la fois beaucoup de gratitude, et beaucoup d'attentes, des attentes mesurées et raisonnables face au produit de cette commission. Clairement, je m'attends à ce qu'il en résulte (de façon préventive) des propositions permettant d'assurer le soin, le support et les ressources aux familles (aux mères), et qui permettent une meilleure valorisation sociale de leur rôle (voire une mobilisation sociale autour de leur rôle, un peu sur le modèle de la pédiatrie sociale). Qui permettent de concevoir le développement urbain comme une fonction du

développement social et humain (plutôt que comme le déploiement de figures et de canalisations au service du commerce); Qui assure une continuité (notamment depuis l'environnement familial) de lecture des repères éthiques, des marqueurs normatifs d'une société mais qui, à différence de l'environnement familial, rend légitime la négociation et l'expérimentation. Qui favorisent également l'entente de l'expression humaine (la place de l'automobile est visée à premier titre); Qui balisent l'usage de la drogue (je la déplore mais constate du coup sa fonction rituelle basculant dans l'automédication) dans un contexte sûr, qui conçoivent l'itinérant comme un citoyen de plein droit, qui interprètent et respectent ses aspirations légitimes, en misant sur la tolérance, à des fins de transformation et d'intégration sociale.

De façon plus «curative» (car une dérive peut être destructrice pour la personne), je m'attends à l'adoption d'énoncés qui justifient la mobilisation de ressources importantes vers des projets à vocation économique (logement, biens courants, soins) répondant encore une fois aux aspirations des personnes itinérantes (des projets légitimants, mobilisants et responsabilisants). Projets dont l'utilité doit pouvoir être mesurable (démontrée en termes socio-sanitaire et professionnel notamment), mais dont la définition puisse être franchement problématique.

Cela, précisément puisque l'itinérance a des causes aussi structurelles qu'intimes, les figures et le vécu de l'itinérance varient grandement (de l'organisation à la fuite, en passant par le retranchement). Également, car si le vécu, le statut d'itinérant confrontent l'identité autant qu'ils puissent s'y fondre, ce vécu recèle un potentiel intégrateur ainsi qu'une force de mobilisation personnelle importante. Potentiels et forces sur lesquels on doit miser pour une construction durable de l'autonomie personnelle, ainsi qu'une meilleure intégration du normal et de l'anormal (d'aucun soulignent que la normalité d'aujourd'hui n'est que la somme des anormalités).

En ce moment, il m'apparaît clair que la débâcle économique, autant que l'itinérance remettent en cause la légitimité des normes, valeurs et contrats qui mobilisent l'activité humaine, et composent la morale collective. À différence du gouvernement fédéral, je pense qu'il faille non pas sauver le système, mais assurer la continuité du développement humain, et «refonder» le travail autour d'organisation solidaires plurielles, répondant aux besoins réels. Au delà des conventions, les possibilités ne manquent pas, d'ailleurs. La volonté d'apporter des solutions au problème de l'itinérance me semble donc entièrement justifiée, plausible, et figurant au coeur de solutions plus globales à la crise actuelle. Pourrons-nous alors concevoir des solutions qui soient aussi inclusives qu'intégratives.

En annexe, je vous prie d'accueillir le travail de réflexion m'ayant permis de compléter mon programme de baccalauréat en urbanisme. Celui-ci concerne particulièrement les modes et la pertinence de l'aide psychosociale aux jeunes de la rue, organisée au sein et autour du logement. Il s'appuie sur une étude ces causes, des formes et de l'organisation de l'errance urbaine, de l'environnement familial à l'environnement urbain. Autant la typologie des formes d'itinérance que le sens, et l'intensité avec lesquels la vivent les jeunes suggèrent des voies innovantes dans la conception du milieu de vie, et du rapport à ce dernier.

Très cordialement, et bien à vous,

Louis Bourque
Bachelier en urbanisme

URB 3519 Projet terminal
Professeur: M. François Charbonneau
Étudiant: Louis Bourque BOUL08067206

Jeunes de la rue: intervenir par le biais du logement; une étude sur la pertinence et les modalités d'aide aux jeunes de la rue reposant sur le logement avec soutien

Présentée à M. Charbonneau dans le cadre du travail terminal du programme de baccalauréat en urbanisme.

Institut d'urbanisme
Université de Montréal
le 6 juin 2007

Table des matières

Introduction	4
Comprendre l'itinérance	4
Situation générale et historique d'un phénomène complexe.	4
Les facteurs structurels de genèse de l'itinérance	6
L'économie du logement	6
Les changements dans le marché de l'emploi	8
Les modifications aux politiques sociales	8
Les modifications aux politiques sanitaires	9
Les limites de l'explication structurelle de l'itinérance	10
Une lecture complexe de l'itinérance: l'itinérant au sein d'espaces de transaction structurellement contraints	11
La spécificité des jeunes itinérants	13
Définir les jeunes de la rue	13
L'insertion sociale des jeunes: fonction des rapports familiaux	14
La déficience parentale: à l'origine des motifs et de l'organisation de l'itinérance	14
La transposition des déficiences parentales en motifs d'errance distincts	16
Le sens et le rôle de la rue: un espace problématique où la négociation de signes et de positions territoriaux participent à la construction de l'autonomie du jeune.	16
L'organisation spatiale des jeunes de la rue: un système réticulaire liant pairs, parents et intervenants au sein d'espaces symboliquement marqués.	20
Une organisation polarisée et fluide et holographique, entre espace et corps mobile	20
Une sociabilité familiarisée	21

Sortir de la rue	23
Établir au moyen du logement, un rapport qualifiant pour le jeune, entre ses aspirations et les attentes de la société	23
La nature du logement et de l'habitat	25
Un rapprochement entre le concept d'habitat et l'expérience de la rue	27
Organiser ou conjurer la marginalité par le logement?	28
L'observation pratique des initiatives de logement destinées aux jeunes de la rue	30
Comprendre pratiquement le rôle du logement: le lieu d'un développement biographique	30
Situer les différentes modalités de soutien en milieu de vie	33
Identifier un champ privilégié de composition d'un soutien en-milieu de vie	35
Quatre dimensions irréductibles de la composition et de l'usage du cadre de vie	36
La localisation de l'ensemble résidentiel	36
La typologie et l'usage du logement	38
La typologie et l'usage de l'espace commun	39
Les capacités d'admission et la distribution des jeunes au sein de l'ensemble résidentiel	40
Conclusion	41
Bibliographie	45
Annexes	47

Introduction

À l'égard du baccalauréat dont il forme le travail terminal, ce travail s'inscrit comme un mouvement d'acquisition de connaissance, prenant la forme d'une revue de littérature et d'une étude des conditions existantes d'aide aux jeunes de la rue par le biais du logement. En plus d'une telle acquisition, ce travail a pour but d'établir clairement la pertinence des pratiques actuelles en matière de logement, à commencer par le simple fait d'aider par le biais du logement. Il tente d'en cerner les limites et les principes actifs.

En ce sens, les aspects théoriques du travail porteront sur la nature du phénomène de l'itinérance, sur la spécificité des jeunes itinérants, de leur rapport au territoire, mais aussi sur la nature et le rôle de l'habitat. Des parallèles seront ensuite tirées, d'une part entre le concept d'habitat et la rue des jeunes et, d'autre part, entre la théorie de la sortie de rue et les pratiques de logement s'adressant aux jeunes.

Notons que l'auteur du travail ne dispose d'aucune formation autre que le programme en urbanisme qu'il complète, et qu'il s'agit pour lui d'un premier mouvement exploratoire des façons de venir en aide aux jeunes de la rue. En ce sens, les appuis théoriques sont abondamment cités, et les observations pratiques prennent la forme d'un rapport davantage que d'un point de vue critique.

On verra, s'intéresser aux jeunes de la rue, c'est comprendre le rôle de conditions structurelles président à la formation de grands mouvements d'itinérance, itinérance qui sera négociée d'un point de vue subjectif par le jeune. Ce dernier en apparaît à la fois comme victime et acteur, alors que la réalité même de l'habitat demande à mettre l'accent sur l'évolution biographique des jeunes, sur leurs tentatives de maîtriser l'espace et d'y attribuer un sens. Leur pratiques se situent en transaction constante avec la société, d'un point de vue économique et normatif.

Comprendre l'itinérance

Situation générale et historique d'un phénomène complexe

L'itinérance est un phénomène complexe mettant en lien trois types d'expériences objectives dans un contexte de bouleversement structurel: la migration, la pauvreté et l'exclusion sociale. On qualifiera ainsi l'itinérance de «migration dans la pauvreté» (Fontan, 2000), de «figure exemplaire d'exclusion» (Roy, 1995), voire de disqualification sociale issue d'une somme d'échec sociaux (Paugam, 1991 et Bellot, 2000) ou encore, de lieu de passage à «l'extrême d'un processus d'aggravation de la vie fragile (...) tenant autant à l'affirmation personnelle qu'au drame social» (Aranguiz et Fecteau, 2000). L'itinérance apparaît déjà comme un état temporaire d'absence de lien communautaire, de liberté et de précarité, à la fois subie et choisie à défaut d'autres recours.

Historiquement, le développement du phénomène de l'itinérance est lié aux bouleversements de l'ordre social et des rapports de production. Lors du passage de l'ordre féodal à l'ordre industriel en Europe, le passage à l'errance était favorisé par les élites naissantes, exigeant des dispositions plus souples,

efficaces et productives de mobilisation des ressources humaines, d'ailleurs mises à leur disposition par l'encombrement, l'usurpation des terres communales, ou l'obtention de droits sur les ressources naturelles. Concurrément, l'affranchissement de l'errance était souhaitée par une partie de la population servile, désirant un contrat social neutre, non fondé sur l'arbitraire des relations filiales (Fontan, 2000: 30, 31). En cela, l'errance est à l'origine du développement du salariat, supposant un «lien volontaire et temporaire de travail entre l'ouvrier et le patron» (Aranguiz et Fecteau, 2000: 15). Elle lui demeure intimement liée, mais dans une convergence d'intérêt parfois forcée. Dans un contexte libéral, la gestion étatique de l'itinérance paraît motivée par les besoins de main d'oeuvre des industriels, et conduite par l'éthique du travail volontaire (Aranguiz et Fecteau, 2000: 14, 15; Fontan, 2000: 33, 34).

La complexification de la société industrielle aurait engendré la désaffiliation sociale et l'errance. Selon Paugam (1991: 16), de «nombreuses enquêtes» font état d'une diversification des causes et des formes de la pauvreté au 19^e siècle, résultant en un appauvrissement de masse trouvant son origine «non pas dans l'absence de travail, mais dans le travail industriel lui-même». Ce constat demeure partagé par Aranguiz et Fecteau, qui relate un assouplissement des mesures répressives de l'errance, face à la paupérisation structurelle issue de l'industrialisation occidentale (2000: 14, 15, 17).

Dans un contexte de libéralisation de la main d'oeuvre, c'est la pauvreté, et non la mobilité de l'errant devenait, et demeure problématique. Traitant de la naissance du capitalisme en Europe, Fontan cite: «la migration est acceptée, et même encouragée, mais à deux conditions: qu'elle soit passagère et qu'elle ne devienne pas une façon de vivre; qu'elle soit structurée, organisée et surveillée par les institutions et les solidarités de la société tout entière. (Qu'elle soit) un moyen pour améliorer les conditions de vie et pour retrouver une stabilité plus profitable ou pour fuir une existence détériorée» (2000: 31).

Aujourd'hui, la persistance de la surveillance institutionnelle et de la pauvreté endémique contribuent à faire de l'itinérance une catégorie sociale désignée. Citons à ce titre Paugam: «Dans les sociétés modernes, la pauvreté n'est pas seulement l'état d'une personne qui manque de bien matériels, elle correspond également à un statut social spécifique, inférieur et dévalorisé, marquant profondément l'identité de ceux qui en font l'expérience». Encore, «le travail social conduit inévitablement à l'étiquetage et à la stigmatisation de catégories présentant des signes d'inadaptation sociale» (1991: 16, 26 citant Verdès-Leroux). Conséquemment, définir l'itinérance se limite souvent à un rapport au travail, ou au recensement des motifs d'utilisation des services d'assistance, au lieu d'embrasser le processus de genèse de l'itinérance: Est itinérant «qui n'a pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre pour les 60 jours à venir, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à son égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvue de groupe d'appartenance stable» (Ville de Montréal, 1987: rapport du comité des sans-abri).

On retient de cette définition administrative que la lecture, la définition et l'explication de l'errance urbaine contemporaine se confondent dans la complexité d'un phénomène transitoire. Un complexe mettant en cause la négociation individuelle de déterminants de toute sorte, y compris psychosociaux. On peut affirmer que l'itinérance conditionne l'accès à des ressources, aux lieux d'intimité et de citoyenneté, à des transactions économiques et citoyennes. Celles-ci impliquant une appartenance sociale, tout comme l'appréhension d'un statut social ou d'une identité. Plus simplement, l'itinérance serait adéquatement définie comme un processus et un état (donc nécessairement transitoire) d'exclusion sociale

(sinon la forme la plus avancée d'exclusion) et de précarité économique précipitant la mobilisation spatiale; exclusion sociale et pauvreté économique et étant inextricablement liées, et coproduites (Bellot, 2000: 102, citant Roy et Castel; Dufour, 2000: 141, citant Castel, McAll et Lesemann; Paugam, 1991: 154).

Les facteurs structurels de genèse de l'itinérance

Afin d'expliquer l'itinérance, plusieurs auteurs ont recours aux contraintes posées par les processus structurels ou globaux, dont les déterminants particulier entretiennent une importance notoire au sein d'explications plus complexes. Selon Campeau (2000: 50, 51), des cinq périodes d'itinérance qu'a connues la société américaine, toutes ont en commun une dislocation sociale et économique. La période contemporaine (début des années 80, et des années 90 au Canada) se distinguant des quatre autres en ce que «l'accroissement de l'itinérance se produit simultanément à l'implantation de réformes sociales régressives». La perte d'emploi non-qualifiés faisant en sorte que les plus pauvres deviennent dépendant des institutions sociales, au moment où ces dernières les abandonnent, et au moment où les syndicats limitent maintenant l'accès à l'emploi et au logement des classes les plus pauvres.

Selon l'auteur, (2000: 50), les intervenants et chercheurs canadiens (contrairement aux américains) s'entendent sur l'importance des facteurs structurels dans la genèse de l'itinérance, de même que sur la nécessité de «corriger les lacunes des politiques sociales qui permettaient la perpétuation de la pauvreté, la désinstitutionnalisation psychiatrique sans soutien communautaire convenable et la diminution du nombre de logement abordables. L'auteur évoque en ce sens quatre déterminants structurels en cause dans la genèse de l'itinérance (la pauvreté se glissant au coeur des trois premiers) : le logement, les changements dans le marché de l'emploi, les réformes dans les politiques sociales et la politique de désinstitutionnalisation dans le domaine de la santé mentale. Basons-nous alors sur la pensée de l'auteur pour exposer ces déterminants.

L'économie du logement

L'accès au logement formerait le facteur prédominant dans la genèse de l'itinérance, selon tous les écrits l'abordant d'un point de vue structurel (Campeau, 2000: 52). Pour Bernard (2005:7), le «mal-logement» occasionne des coûts sociaux très élevés : absentéisme à l'école ou au travail, déstabilisation de la famille, et errance des enfants. Pour Bernard, l'état du logement et la paupérisation forment deux réalités réciproquement liées. Bien que le logement ne suffise seul à résoudre l'itinérance, Campeau opine que ce n'est qu'une fois qu'une personne se trouve logée que les interventions sur les plans social et sanitaire peuvent être entreprises, notamment à cause de la stabilité et la sécurité offerte par le logement.

Deux phénomènes se font face au coeur du problème du logement: la diminution nette du stock de logements abordable, et l'appauvrissement des ménages locataires.

Premièrement, entre 1977 et 1987, le nombre de chambres disponibles au centre-ville de Montréal passa de 15 000 à 5 000. La diminution du nombre de logements abordables s'explique par l'inflation et la fluctuation des taux d'intérêt, mais surtout la gestion de la gentrification des quartiers centraux. Le tout résultant en la conversion de logement locatifs en copropriétés et en espaces de bureau, leur démolition

tion, leur abandon ou en l'incendie criminel par leur propriétaire. Elle s'explique également par la réduction des subventions gouvernementales aux locataires ou au constructeurs. (2000: 54). Par exemple, jusqu'au milieu des années 1970, la part des mises en chantiers financés par le gouvernement canadien s'élevait à 40%. En 1986, cette part fut réduite à 14%. Au Québec, entre 1980 et 1984, 6516 logements sociaux étaient mis en chantier annuellement. Entre 1995 et 1998, seulement 950 l'étaient. Entre 1971 et 1991, la part du logement social au Québec est passée de 0% à 10% du stock de logement; elle demeure inchangée depuis (FRAPRU, SHQ, 2007).

Deuxièmement, la capacité de payer des ménages locataires se trouve en constante diminution. Ce phénomène s'explique par l'augmentation du nombre de personnes sans emploi, du travail à temps partiel, et du nombre de ménages seuls. Incidemment, les ménages seuls formaient 1,5% des ménages québécois en 1961, 6,5% en 1981, et 12,5% en 2001. Parallèlement, l'augmentation des écarts de revenu suggère la précarité des ménages locataires. Entre 1989 et 2004, les revenus du marché (emploi, placement, etc.) des ménages les plus pauvres (occupant le premier décile de distribution) a décru de 11%, alors que ces revenu augmentaient de 22% dans le cas des ménages les plus riches, occupant le dernier décile de distribution du revenu (Statistique Canada, 2007: 26)

Chose certaine, au Canada, entre 1973 et 1993, «le revenu médian des locataires (en dollars constants) a diminué de 7 %, alors que celui des propriétaires a augmenté de 18 %. En 1973, le revenu médian des locataires était de 71 % de celui des propriétaires; en 1993, ce revenu médian était tombé à 58 % de celui des propriétaires» (SCHL, Le point en recherche, 2001:93:1). Au Québec, «le revenu médian des ménages locataires québécois a diminué de 27,7 %, en dollars constants, entre 1981 et 1996, alors que le revenu des ménages propriétaires n'a baissé que de 4,5 %» (SHQ, 2001, p. 51).

L'écart constaté entre propriétaires et locataires résulte d'une diminution des revenus des ménages plus pauvres, comme d'une accession à la propriété des ménages plus riches (SCHL, Le point en recherche, 2001:93:2). Il renvoie au phénomène de «résidualisation» des locataires, c'est-à-dire «qu'à mesure que les ménages à revenu supérieur accèdent à la propriété, le groupe résiduel se marginalise davantage par rapport aux marchés du travail et du logement» (SCHL, Le point en recherche, 2001:93:1). L'économie du logement s'en trouvant à traduire et à produire une polarisation des capitaux: «La valeur totale des avoirs (des ménages canadiens), allant des avoirs de retraite aux avoirs financiers et non financiers, a augmenté de 42,4 % entre 1999 et 2005. La hausse de la valeur marchande des biens immobiliers, attribuable dans une large mesure aux augmentations des prix, a été la principale raison de cette croissance» (Statistique Canada, 2006). D'un point de vue dynamique, cette marginalisation des locataires sur les marchés du logement et de l'emploi se traduirait par la concentration des plus pauvres hors des secteurs où prédomine l'économie des services (centre et quartiers gentrifiés), où foisonnent aussi les manifestations culturelles. Elle se produirait également par la difficulté des ménages de dégager l'espace-temps et l'argent nécessaire à l'éducation, entre autre choses.

Dans le cas qui nous intéresse, plusieurs coordonnateurs d'ensembles résidentiels destinés aux jeunes de la rue (Les Appartenances, BCJ, Ma Chambre, RJStL...) observent l'incapacité des jeunes de faire face au marché privé. Que ce soit pour des raisons de coût ou de discrimination, l'occupation d'une chambre demeure aléatoire et celle d'un logement, «du domaine du rêve». Les conditions morales et physiques des maisons de chambres en feraient actuellement des refuge hasardeux pour des jeunes «exploités». Sans doute pour cette raison, Homont (2007: entrevue) affirme qu'aucun des jeunes logés (dont l'âge

moyen est de 24 ans) n'avait connu une durée de séjour supérieure à trois mois, avant d'arriver au Refuge-volet logement. Incidemment, les jeunes admis au volet «habitation» du refuge proviennent majoritairement d'appartements (29,3% d'entre eux), comparativement à 15,3% provenant de la rue, et 15,1% de leur famille.

Toutes les personnes interrogées ou lues partagent le constat d'une insuffisance des ressources, tout en déplorant leur non-réurrence. En conséquence, il semble qu'on assiste à un certain déplacement de la vocation des initiatives réalisées: du logement permanent au logement transitoire (depuis les années 1990), après avoir connu le passage de l'hébergement au logement permanent (de 1960 à 1990) (RAPSIM, 2003: 107).

Les changements dans le marché de l'emploi

L'appauvrissement des ménages locataires résulterait des rapports de position à l'endroit de la culture et des lieux d'emploi, de l'économie du logement, mais surtout des modifications des rapports et des modes de production, concourant avec un affaiblissement du statut du salarié. La perte des emplois syndiqués dans le secteur manufacturier, depuis le début des années 1970, et le développement du secteur des emplois non-syndiqués dans le secteur des services résultent en des salaires depuis moins élevés, et des conditions plus précaires d'emploi pour les «classes» laborieuses (Campeau, 2000: 62). Par exemple, au Québec entre 1976 et 2006, la part des emplois à temps partiel passa de 9,0% à 18,2% des emplois, toute industrie confondue (ISQ, 2007). La durée de l'emploi est également à la baisse. Entre 1989 et 1994, le nombre de Canadiens occupant des emplois temporaires augmenta de 21% (Campeau, 2000: 63); similairement, de 1997 à 2005, la durée moyenne de l'emploi diminua de 0,3 ans pour l'ensemble des employés. Parallèlement, entre 1987 et 2004, le nombre de personnes qui cumulent plus d'un emploi augmenta de 63,9% (ISQ-A: 72). La précarisation du travail ne fait alors aucun doute.

L'observation de l'évolution des revenus des personnes appartenant aux 50 premiers rang centile, entre 1976 et 2004 au Canada, illustre à la fois les motifs et les conséquences de ces transformations structurelles. Ces revenus après impôts seraient demeurés globalement stables malgré une augmentation des heures travaillées par personne/année. Cela, malgré une redistribution accrue issue des transferts gouvernementaux entre 1979 et 1989, et leur stabilité entre 1989 et 2004 (interprétation graphique; Statistique Canada, 2007: 26, 28, 29, 34). Cette conjoncture suggérant une baisse des salaires, que l'on indique considérable pour les deux premiers déciles de distribution du revenu. Cette baisse est aussi rapportée par Campeau (2000: 62).

Les modifications aux politiques sociales

Les modifications aux politiques sociales ne sont pas étrangères à la dégradation des conditions de travail. Ces modifications consistent principalement en une réduction des prestations d'assurance chômage et de l'aide sociale, ou de leurs conditions d'admissibilité. Selon Charest (2000: 76), ces politiques avaient pour effet d'amoinrir le risque à la mobilité sociale et de soutenir le niveau des salaires. Leur disparition, qu'il assimile à un ajustement des politiques de l'état aux «politiques économiques du capital» (délocalisation, rémunération en capital-actions, anti-syndicalisme, etc.) résultent en une dévalo-

risation du salariat. Inversement, Campeau (2000: 60) rappelle l'inadéquation des modes d'interventions économique de l'État face au cumul des personnes prestataires d'aide sociale au cours des années 80. L'État eut alors recours à une gestion de la précarisation du travail par la précarité sociale, s'appuyant sur les déterminants individuels de la pauvreté, et sur la distinction éthique entre pauvres méritants ou non-méritants (Campeau, 2000: 58-61; Charest, 2000: 76).

Les modifications aux politiques sanitaires

Pour les itinérants, la précarité devient rapidement assimilable à une fragilisation, et à une dégradation sanitaire. Au moment où la citoyenneté sociale cède place à une citoyenneté économique (Campeau, 2000: 60), la santé peut être conçue comme le premier capital. Elle devient une condition de mobilisation sociale, autant que d'acceptabilité sociale au sein de ce type de citoyenneté. Deux éléments de politiques apparentés concernent particulièrement l'errance: la désinstitutionnalisation des patients atteints de maladie mentale, et le virage ambulatoire.

La désinstitutionnalisation consiste en une politique de réintroduction des personnes mentalement atteintes au sein des communautés. L'échec de cette politique se trouve non dans son principe, qui est excellent selon Labelle (Entrevue: 2007), mais dans le manque de réinvestissement dans les services de soutien en communauté, et plus particulièrement en lien au logement. À cet égard, Labelle insiste: «nous avons créé des milieux de vie concentrant les personnes atteintes afin de faciliter leur gestion. (Face aux limites socio-sanitaires posées par le modèle), le gouvernement prône maintenant l'incorporation des patients au cœur de la communauté. À cet égard, nous nous posons de sérieuses questions: la communauté existe-t-elle encore?» (Entrevue: 2007). Toujours est-il qu'en raison du déficit de services de soutien communautaire, la politique a «forcé un nombre de Canadiens à vivre dans les rues, de temps à autre dans les foyers, ou dans des logements tout-à-fait inacceptables». À sa suite, «un nombre inconnu d'entre eux, sans ressources, s'est installé dans des maisons de chambres. Seule une faible proportion a trouvé une place dans les programmes résidentiels communautaires» (Campeau, 2000: 64, citant le CCDS).

Par ses objectifs de trouver des alternatives à l'hospitalisation, et de favoriser le retour à domicile, le virage ambulatoire, porte atteinte et préjudice discriminatoire aux personnes itinérantes. D'une part puisque l'hospitalisation de courte durée consiste actuellement en un mode de gestion «par défaut» de l'itinérance. D'autre part surtout, puisque le virage ambulatoire suppose l'existence du domicile, et l'accès à un soutien communautaire qui dépend largement de l'occupation domiciliaire. Par ailleurs, soulignons que les travers de la gestion de la gentrification des quartiers centraux (par exemple par une conversion des logements locatifs et qualification anticipative du domaine public) aurait pour effet d'affaiblir, sinon de faire disparaître les réseaux sociaux significatifs d'une communauté (Laberge et al. 2000: 87).

Les limites de l'explication structurelle de l'itinérance

Le concept de santé peut illustrer les limites d'une explication purement structurelle. La maladie mentale est parfois une conséquence et parfois une cause de l'itinérance (Laberge, 2000: 2; Campeau, 2000: 65); en cela, elle est parfois un déterminant individuel ou encore, devient un produit «conjuncturel» lourd. Il est donc difficile de partager, dans l'histoire de l'itinérant dont les facultés ont été diminuées au point d'être exclu, quelle est la part de l'individuel et du structurel, sachant notamment que santé est une condition objective et subjective à la fois. En cela, l'offre de soin et de logement, à titre d'exemple, seraient des facteurs prédisposant au passage à l'itinérance, et structurant lourdement sa durée.

On constate que les facteurs structurels sont d'abord socio-économiques, mettent d'abord en jeu le logement, mais qu'il ne suffit pas à une personne de disposer d'un logement, d'un travail, voire même d'un revenu suffisant garanti pour que cesse son errance (Campeau, 2000: 52; Dufour, 2000: 140, 155; Labelle, 2007: entrevue; Homont, 2007: entrevue). Comment, alors expliquer la persistance de l'errance mais aussi, le caractère parfois progressif de l'entrée dans la rue? Du fait même d'une désinsertion sociale, de sa solitude et de sa désorganisation, l'individu à la rue connaît la difficulté de sortir de son état. Mais, comme s'interroge Dufour (2000: 140), la rupture des liens sociaux (provoquée par la perte du travail et du logement) est-elle une conséquence ou une cause de la désinsertion sociale?

On a, pour en expliquer la conséquence, souvent été tenté par la définition d'une «culture de la pauvreté»¹, présente à la production d'une identité, à reproduction de comportements avilis. Incidemment, bien que le milieu de vie et les conditions socio-économiques jouent un rôle majeur au sein du développement normatif et cognitif de l'enfant, les études étiologiques les plus récentes mettent d'abord en cause le développement affectif et social de l'enfant dans une perspective continue et non déterministe. On comprendra alors les déterminants individuels par une perspective dite «psycho-sociale», reflétant l'aspect transactionnel du développement de la personne, entre l'individu et son environnement. La composition et le climat de la famille, de même que la disponibilité ou la capacité supportante des parents formeraient en cela les déterminants d'une socialisation, d'une constitution affective et mentale normale (Dufour, 2000: 140, 141, 144). En renvoyant à la famille, l'explication psycho-sociale de l'errance devient particulièrement applicable à la lecture du phénomène des jeunes de la rue.

Suivant cette perspective transactionnelle, plusieurs auteurs préfèrent lire et expliquer l'itinérance comme un phénomène complexe (donc à la fois comme état et processus), «impliquant une interaction constante entre l'histoire familiale, les déterminants sociaux et l'action du sujet» (Dufour, 2000: 141). Selon l'auteur, l'explication complexe de l'itinérance se situe au cœur de l'influence mutuelle de trois dimensions: «économique (le travail et les ressources), sociale (l'intégration de l'individu dans les groupes primaires et dans la société globale) et symbolique (les représentations collectives, les normes et les valeurs communes)». Cette perspective permet, par exemple, de valider la fluctuation simultanée du nombre d'itinérants et de logements abordables, mais aussi de comprendre la diversité des cas de

1. Cette «culture» étant définie comme «à la fois une adaptation et une réaction des pauvres à leur position marginale dans une société à classes stratifiées, hautement individualiste et capitaliste» résultant en l'assimilation de valeurs et un déficit cognitif empêchant les enfants des taudis de profiter des progrès susceptibles de se produire durant leur vie (Paugam, 1991: 20, citant Lewis)

figure de l'errance: «l'aliéné non pris en charge par un système charitable débordé; le père, la mère ou même l'enfant qui mendient pour boucler la fin du mois ou de la saison; le criminel fraîchement sorti de prison, l'immigrant nouvellement débarqué(...), le vieillard que sa famille ne peut soutenir et qui ne trouve pas de place dans les hospices débordés (...) le vagabond «professionnel» (Aranguiz et Fecteau, 2000: 12). Nomenclature à laquelle doivent s'ajouter le jeune hostile et révolté, placé par sa mère en centre d'accueil, duquel il s'est enfui en quête d'espaces d'inclusion et d'expérimentation ou encore, la jeune femme battue et violée par son père, en quête d'un espace sûr et discret ou, enceinte, voulant conserver la garde de son enfant. Toutes ces figures façonnent la notion de choix contraint, servant à cadrer l'ensemble des causes d'entrée dans la rue (Labelle, 2007: entrevue).

Une lecture complexe de l'itinérance: l'itinérant au sein d'espaces de transaction structurellement contraints

Si l'exclusion et la pauvreté se trouvent liées, c'est qu'ils forment un phénomène dynamique, liant la part de l'intime et la part du structurel, résultant en cette étendue de figures possibles. Expliquer l'itinérance en tenant compte de sa complexité, reviendrait alors à comprendre comment les parts de l'intime, de l'économique, du social et du symbolique (voire des réalités objectives et subjectives) se composent l'une l'autre et s'offrent au jugement public (Bellot, 2000: 112; Dufour, 2000: 141 Paugam, 1991: 29). À cette fin, Bellot et Paugam procèdent par une lecture transactionnelle alliant l'identité du sujet aux espaces d'inclusions et d'exclusion que sont, par exemple, les institutions sociales, les lieux d'emploi, et l'ensemble des lieux publics marqueurs de statut social: «De la position sociale à l'identité, le passage de l'objectivité à la subjectivité nous place au coeur du quotidien et des interactions» (Bellot, 2000: 110). Tandis que ce serait l'identité qui lie l'individuel au collectif, la structure à l'interaction (Bellot, 2000: 111 citant Strauss).

Selon Paugam (1991: 28,29), le sens donné aux événements, aux marqueurs de statut est constitutif de l'identité sociale et personnelle; Bellot parle alors de «bricolages identitaires», qui marquent la trajectoire subjective des itinérants, et assurent le lien (c'est-à-dire la négociation et la composition mutuelle) entre expérience objective et subjective. Elle rappelle en ce sens que «le normal et le stigmatisé ne sont pas des personnes, mais des points de vue» et des rôles qui ne font que «définir la fréquence avec laquelle (l'individu) doit jouer l'un ou l'autre» (2000: 110, 111). Elle rappèlent aussi que ces rôles sont multiples, comme les facettes de l'identité, activées et négociées en différents lieux d'inclusion et d'exclusion (Paugam, 1991: 13, 28, 29; Bellot, 2000: 107, 110, 111).

Ces auteurs statuent donc sur la possibilité d'une mobilité sociale, sévèrement contrainte par des facteurs structurels, moyennant la négociation de l'identité. Si l'avilissement provoqué par l'exclusion et la pauvreté ne laisse aucun doute, la perception de l'identité avilie (voire de ses traits les plus superficiels), serait facteur de méfiance ou de mépris, structurant l'expérience objective: l'accès à l'emploi, au logement, voire même aux services d'assistance publics et à la famille s'en trouvent restreints (Paugam, 1991: 13, 118, 126.)

L'individu parviendrait toutefois à retourner son stigmate, notamment par un repositionnement éthique à l'égard du travail et de ses institutions, par l'accès progressif aux lieux de qualification sociale (écoles, soins, logement), ou par l'organisation productive d'un mode de vie marginal, négocié à profit au sein d'une communauté d'appartenance. (Bellot, 2000: 108, 109; Paugam, 1991: 128, 131-133, 142, 147). Cette marge de manoeuvre tiendrait à l'impossibilité d'imposer un statut définitif aux individus spatialement affranchis.

Une opposition apparaît donc clairement de cette logique transactionnelle. Une opposition entre une identité revendiquée, démontrée, voire «propre» et issue de l'intériorisation de divers attributs de façon historiquement cohérente, et le processus de désignation sociale: «On devient marginal ou exclu non pas en présentant certaines caractéristiques, ni même en fréquentant certains espaces, mais parce que l'autre nous désigne comme tel» (Bellot, 2000:110 citant Becker). Afin d'assurer la cohérence et la validité de son identité, la personne marginale doit résoudre cette opposition. Pour ce faire, elle doit se rappeler son passé affectif de façon éclairée, et se comporter dans le cadre des attentes propres à un statut donné. Afin d'assurer son évolution, elle doit toutefois se définir de façon «contrefactuelle», impliquant parfois un renoncement à ce qu'elle aurait voulu être (Paugam, 1991: 114, 131; Bellot. 2000: 110, 113). Ces auteurs traduisent on ne peut mieux la difficulté morale qui confronte l'individu errant, cherchant autant à se recréer (à la marge ou normalement), qu'à assurer une continuité avec ce qu'il était. En plus des difficultés organisationnelles, la marginalité pose donc un problème biographique.

En somme, le défi, pour les itinérants, sera de répondre aux attentes de la société (éthiques, esthétiques et fonctionnelles, notamment), tout en assurant la cohérence de leur évolution personnelle. En cela, la qualification personnelle et socio-professionnelle leur en donnerait le motif, et le logement, le statut, le socle, les repères et la capacité d'organisation du quotidien. Le logement doit être compris dans ce cadre d'organisation de la vie et du soi, et ne saurait être offert à lui seul. La présence d'intervenants psychosociaux, la continuité des êtres doit se coupler à protection, à la continuité des choses et aux frontières offertes par le logement. L'exposé qui suit pourra démontrer que le logement comporte, par sa nature, un effet thérapeutique qui lui est propre. En réalité, toutefois, il est souvent conçu comme le support d'un cadre d'intervention psychosociale, voire de «soutien en milieu de vie». Afin de comprendre ces deux rôles tenus par le logement, il importe de s'attarder à l'expérience vécue des jeunes itinérants, que l'on tentera de mettre en lien avec la nature du logement, et le concept d'habitat. Cela, dans la mesure où, comme le propose Bellot (2003: 6,7), comprendre les besoins des jeunes en logement, c'est s'intéresser à leur expérience: «c'est d'abord et avant tout s'intéresser à leur parcours résidentiels et aux conditions d'entrée et de vie dans la rue». Car au delà d'une caractérisation minimale possible, «les besoins des jeunes sont divers et s'expriment au travers de la manière dont ils investissent la rue».

La spécificité des jeunes itinérants

Définir les jeunes de la rue

L'appellation «jeune de la rue» fait d'abord référence à une appartenance à la rue, comme lieu d'une identification sociale marginale, et comme lieu structurant l'essentiel des activités des jeunes. (Parazelli, 2000: 195; Labele, 2007: entrevue). Déjà, et ce semble être le cas, cette définition établit des catégories objectives qui se recourent: des jeunes en situation de transit chez des amis, leurs parents et certains gîtes qui occupent la rue comme une activité pour soi et d'autres, précarisés, désorganisés, qui utilisent l'espace rue pour tenter de se raccrocher aux points d'appui que sont famille, maisons d'hébergement et institutions. Ce qui les distingue est certainement le niveau de capital culturel ou d'usure acquis mais, ce qui les assimile est certainement le choix contraint dans lequel ils se trouvent, qui les forcent à choisir la rue, et à se définir de façon marginale en raison, notamment du cumul du rejet familial et de l'exclusion institutionnelle.

Accessoirement, leur mobilité géographique les assimile partiellement aux itinérants, même si leur pratique spatiale en soit davantage une d'occupation et d'expression, plutôt qu'une multiplication des transactions de survie dans la désorganisation d'une itinérance avancée. Il importe toutefois de les distinguer des itinérants adultes puisque, d'une part, ils s'en distinguent eux-mêmes et s'en distancient et, d'autre part, puisque la fréquentation des refuges pour adultes provoque des troubles de la personnalité chez les jeunes, où ils y sont victimisés (APA, juin 2006: 11).

Statistiquement parlant, les données du Refuge des jeunes (volet gîte) indique que la moyenne de leur âge est de 21 ans, mais que les groupes âgés de 18 et 23 ans sont les plus représentés. Le refuge accueille de 700 à 850 jeunes homme annuellement, mais Labelle (2003: entrevue) confie que les femmes composent environ le quart des jeunes de la rue, et le tiers chez les plus jeunes. Au refuge, 19% des jeunes détiennent un secondaire 5, et 7% ont complété des études supérieures. Seulement 0,3% d'entre eux revendiquent le statut d'étudiant. 46% d'entre eux n'ont aucun revenu, 11% travaillent et 32% reçoivent l'aide sociale. 80% d'entre eux connaissent le séjour en institution (dont 56% en centre jeunesse), et 69% consomment de la drogue. Parallèlement 16% des jeunes auraient des problèmes de santé mentale, difficilement diagnostiquable à cet âge. Enfin, il est significatif de constater que 29,3% des jeunes proviennent d'appartements, par opposition à 15,3% de la rue. On y voit ici toute l'importance des facteurs structurels dans la mise à la rue.

En raison de leur aspiration à se définir marginalement, ou de leur histoire marquée par l'exclusion et l'insuffisance des instances protectrices (famille et milieu substitué), il convient de comprendre la spécificité des jeunes itinérants à la fois sous l'angle de l'exclusion sociale et des rapports familiaux. Cela, en considérant que les conditions structurelles agissent sur les jeunes ayant rompu avec leur famille, mais d'abord sur les parents; elles en déterminent en grande partie la disponibilité morale et physique, la culture, les capacités d'organisation et de transmission normative, de même que le climat familial (Julien, 26 avril 2007: entrevue à l'émission Christiane Charette).

L'insertion sociale des jeunes: fonction des rapports familiaux

L'insertion sociale n'est pas fortuite, mais socialement construite. La famille, prise en tant que système de parenté, forme le premier lieu potentiel de socialisation de tout individu. Mais alors que l'inscription dans un système de parenté recèle la clé de toute capacité ultérieure de socialisation, tous ne s'y trouvent pas initialement inscrits (Dufour, 2000: 143-145).

Pour comprendre l'homologie entre système de parenté et famille, il importe de saisir cette dernière d'un point de vue étendu (donnant accès aux grands-parents, oncles, tantes et ainsi de suite), et de l'inscrire au plans géographiques et culturels de la société. Ainsi, le système de parenté s'établit au sein des relations oedipiennes (entre parents et enfants), mais prolongées à l'intérieur des relations basées sur la filiation, la germanité, l'alliance, la résidence et l'héritage² (Dufour, 2000: 144). Ce système englobe alors «l'ensemble des règles qui gouvernent les rapports entre les sexes et entre les générations des membres d'un groupe se définissant comme apparentés». Ces règles étant bien sûr tributaires d'une société, québécoise par exemple (Dufour, 2000: 144,145).

En exposant la famille de cette façon, les auteurs renvoient aux fondements psychologiques (constitutifs) de l'individu autant qu'à ses fondements sociaux (d'inscription sociale), et à leur bouclage permis par le croisement entre noyau familial et famille élargie. Précisons que l'auteur renvoie d'abord à la transmission des règles du lien entre membres apparentés, mais que l'enfant inscrit dans de telles règles reçoit bien plus qu'un système normatif. Le système de parenté formerait un espace de développement de facultés intellectuelles et affectives, et de l'identité. En agissant sur la distribution du nom, en proposant des rôles, en désignant la place et le statut des membres, en assignant un lieu de référence sociale au contenant des rapports familiaux (demeure et adresse), ces règles «construisent la personne dans son identité personnelle et sociale». Elles lui donnent ainsi le pouvoir de se relier, à sa guise, de s'inscrire avec cohérence, réciprocité dans la société. (Dufour, 2000: 143, 144).

La déficience parentale: à l'origine des motifs et de l'organisation de l'itinérance

L'inscription dans un système de parenté s'avère difficile pour les jeunes de la rue, parce que dans la majeure partie des cas, les parents s'avèrent totalement déficients. L'intérêt de traiter de ces déficiences parentales n'est toutefois pas tant d'expliquer la non-inscription dans un système de parenté, mais d'explicitier en quoi certains types de déficiences parentales conditionnent l'itinéraire des jeunes, en déterminent les motifs, le sens et les stratégies de survie.

L'entrée à la rue s'imposerait par la nécessité d'une rupture de liens avec le contexte familial d'origine. Ce contexte est «conçu (par le jeune) comme la source initiale des difficultés, le point d'ancrage sur lequel s'est fixée l'obligation du départ, soit l'entame d'un processus menant à court ou à long terme (...) vers

2. Elles sont sommairement définies en p. 144: La filiation est la règle sociale qui définit l'appartenance d'un individu à un groupe (...) et les positions réciproques de ses membres», la germanité «précise les règles des rapports entre les frères, les soeurs et, par extension, entre les cousins et les cousines.» L'alliance «détermine les règles d'échange (...) qui classent pour tout individu ses consanguins de l'autre sexe. Les règles de résidence «définissent avec quels groupes d'individu peut habiter» tandis que l'héritage «fixe le statut juridique des personnes apparentées.

différentes formes d'itinérance, d'errance, et de désaffiliation» (Lussier et Poirier; 2000 p.163, 164). Plus précisément, les auteurs précisent que l'itinéraire des jeunes commence au moment où le jeune entre en milieu substitut (centre ou famille d'accueil).

Concrètement, l'insuffisance des parents serait définie par l'isolement, la négligence, l'abandon, le rejet ou les séparations prolongées, les deuils multiples, les placements à répétition ou le déracinement ou encore, le renversement et pervertissement des rôles parentaux. Le caractère menaçant des instances protectrices serait, quant à lui, défini par le renversement et le pervertissement des rôles, l'abus, les mauvais traitements, la violence physique et verbale, la toxicomanie et la prostitution des parents ou, forcée, de l'enfant.

Statistiquement parlant, donc, 92% des jeunes interrogés (30 hommes et 30 femmes) «relient directement leur itinérance et l'état de leur réseau relationnel actuel à des problématiques issues de leur milieu familial d'origine». Les 8% ne faisant pas ce lien font toutefois état d'un milieu familial carencé ou très instable à l'origine (Lussier et Poirier; 2000 p.163). De ce premier 92%, 73,3% des répondants, perçoivent leurs deux parents comme défailants. La moitié des sujets (dont 80% de jeunes femmes) font état d'une très grande précarité familiale, alors que 17% des sujets (dont 90% de jeunes femmes) décrivent une situation familiale désespérée, «dans la mesure où les deux parents cumulent des représentations menaçantes pour l'intégrité physique et/ou psychique». Au total, c'est 60% des itinérantes interrogées qui ont trouvé leur père menaçant (Lussier et Poirier; 2000 p.164-166). Les auteurs établissent que la rupture avec la famille s'impose comme seule option à ces situations intenable, même si elles contiennent une composante subjective. L'aspect fataliste et incontournable du départ colore subjectivement tous les témoignages des jeunes (Lussier et Poirier; 2000 p.172).

Le rapport aux parents diffère donc manifestement selon le sexe des jeunes. À l'égard des deux parents confondus, l'expérience vécue par les jeunes hommes serait marquée par le manque, l'absence et la frustration. Les itinérantes seraient aux prises avec des expériences beaucoup plus graves, où dominent plus fréquemment l'intrusion, la destruction et le manque de protection de l'intégrité physique (viols et inceste en particulier) (Lussier et Poirier; 2000 p.166).

L'expérience subjective du jeune diffère aussi en fonction du sexe du parent déficient. La déficience maternelle se traduit, dans l'ordre, par l'abandon, le rejet et la violence subie ou exercée par la mère. Il en résulte la formation d'enjeux existentiels, primaires vécus par le jeune : Un doute sur son droit de vivre, d'être reçu ou aimé, un ressentiment couplé d'une incompréhension des attitudes maternelles. À l'opposé, la déficience paternelle se traduit, dans l'ordre, par des difficultés de communication, par la confrontation (conflit et victimisation), et par le défaut de transmission identitaire et sociale. Ce n'est pas le droit à la vie donc il est question avec la mère, mais du droit à une individualité propre (Lussier et Poirier; 2000 p.169).

La transposition des déficiences parentales en motifs d'errance distincts

Le vécu de ces déficiences parentales donnerait alors lieu à deux types d'impulsions de rupture avec la famille. Ceux-ci organisant à leur tour deux types d'itinéraires suffisamment distincts au plans fonctionnel et symbolique pour y assigner tous les participants (Lussier et Poirier; 2000 p.172,174,176). On tracera alors deux figures d'itinérance distinctes.

La première de ces figures serait celle d'une itinérance-dérive, répondant à une rupture familiale vécue comme étant subie. Figure où «dominent des composantes passives d'errance et de flottement (...), l'impression subjective de déchéance et de dégringolade». L'errance s'organisant alors comme une quête «lancinante et désespérée» d'amour et d'acceptation fondamentale (Lussier et Poirier; 2000 p.174,176). Les femmes compteraient pour 70% des répondants endossant cette figure d'errance, attribuable à 77,7% à un contexte de rejet ou d'un désinvestissement de la part de la mère (2000 p.177). Le leitmotiv du jeune pourra alors être compris par la question «je renonce ou non (à être aimé, à comprendre, à vivre)» (2000 p.169).

La deuxième de ces figures serait celle de l'itinérance-impulsion, où dominant des composantes de fuite et de recherche. Elle correspond à une rupture vécue comme étant choisie, où l'itinéraire s'organise comme une aventure, faire de voyages et de nomadisme, mais traduisant l'autobanissement, autant qu'une quête d'identité, d'intégrité et de statut (Lussier et Poirier; 2000 p.174,176). Les hommes compteraient pour 82% des itinérants de ce type, attribuable à 91,6% à un contexte de conflit avec le père (2000:177). Dans ce cas, le leitmotiv du jeune pourra être lu par la question «je confronte ou non (les instances paternelles, sociales, aptes à conférer une identité, une place de citoyen)» (2000 p.169).

Trois précisions s'imposent à l'endroit de ces figures. Tout d'abord sur leur caractère sexué: les répondants attribuant leur itinérance à une problématique biparentale se partagent à part égale entre hommes et femmes. De ce tout, les cas de dérive sont le fait d'un peu moins de 2/3 de femmes, et ceux d'impulsion, de 2/3 d'hommes (Lussier et Poirier; 2000 p.177). La composition d'une figure de l'itinérance apparaît indubitablement comme un phénomène à dominante sexuée. Cependant, un jeune homme et une jeune femme partageant une même figure d'errance auraient beaucoup plus en commun que deux itinérants de même sexe, mais aux figures opposées (Lussier et Poirier; 2000 p.175). Enfin, précisons que ces figures traduisent l'organisation et le sens de l'itinéraire, son caractère subjectivement actif ou passif. Comme le précisent les auteurs, toute itinérance est fondamentalement subie. La fuite impulsive peut survenir à défaut de recours, tandis que la mise à la porte n'est pas exempte de préméditation de la part du jeune.

Le sens et le rôle de la rue: un espace problématique où la négociation de signes et de positions territoriaux participent à la construction de l'autonomie du jeune.

Une position pour la moins fédératrice du rôle de l'histoire familiale et des modes d'organisation et d'appropriation spatiale des jeunes est celle de Parazelli. En contre point de la rupture familiale, l'auteur attribue l'attrait de la rue à la quête d'un espace de définition de soi, de pair avec celle de conditions de socialisation constructives, inexistantes au domicile familial. L'auteur se fonde sur une analyse de récits

traduisant cette quête, reflétant les aspirations les plus courantes des jeunes: l'accès aux conditions d'une reconnaissance de soi (par soi et les autres), d'autodétermination, de liberté et de responsabilité, de réciprocité, de satisfaction affective et de plaisir. (Parazelli, 2000: 206,207). Aspirations auxquelles s'ajoute l'expression, et la quête d'un chez-soi, selon Bellot (2007: entrevue)

Il semble que l'expérience fondamentale de la rue, comme fondement des pratiques spatiales que s'y livrent les jeunes soit celle d'un «ailleurs mythique» procurant une autonomie à l'égard des adultes. (Parazelli, 2000: 203). Plus concrètement, la rue serait perçue et voulue par le jeune comme un espace d'expérimentation visant à échapper à l'autorité parentale, lui permettant de se définir par un partage commun de sens et de pratiques spatialisées. Or, il apparaît que ces pratiques et significations résonnent à l'expérience familiale plus tôt décrite. En cela, la rue est pleinement conçue comme un parcours biographique, de recomposition identitaire. Les jeunes y trouveraient un pouvoir social relatif, une sécurité existentielle et des attributs historiques pouvant être intériorisés, malgré la précarité de l'exercice.

Une question subsiste, même qu'elle se pose d'emblée: qu'est-ce qui peut rendre une expérience aussi inconfortable, potentiellement avilissante et périlleuse, attrayante pour le jeune? L'auteur y répond de trois façons, explicitant le sens et le rôle de la rue. On en conclurait que par son affinité à l'état affectif du jeune, et le potentiel d'autodéfinition qu'elle offre, la rue formerait une expérience inévitable. La rue apparaît ici non seulement une expérience structurée de remise au monde, mais aussi l'aboutissement logique d'un processus «d'exclusion institutionnelle» résultant en un fort sentiment d'appartenance au «milieu de la rue», à ses activités souterraines (Parazelli, 2000: 195).

La première partie de la réponse tiendrait à la mise à l'épreuve d'un système de normes et de symboles issus des parents. Le rôle de parent étant «fondé sur l'échange symbolique de la transmission normative d'une génération à l'autre et non seulement sur un catalogue de comportements adéquats ou de performances cognitives» (Parazelli, 2000: 197,198). Si cette mise à l'épreuve apparaît normale au développement adolescent, le contexte de brouillage normatif, l'individualisme et l'écart culturel des générations forceraient les jeunes à «bricoler des solutions de fortune» au défaut de transmission symbolique et normative, donc à constituer individuellement leurs propres rituels de passage. Ces rites impliqueraient donc des activités de transgression, de ritualisation du risque, dans un contexte où le jeune défie l'autorité parentale ou le code de la vie civile en s'identifiant à ses pairs (Bellot, 2003: 16). Ce contexte de subjectivation serait quasi invariablement un espace urbain public: un lieu d'expression citoyenne, de démonstration statutaire et de plaisir. Il convient alors de citer l'idée selon laquelle «l'identité n'est pas une chose mais le résultat provisoire d'un processus dynamique et continu de subjectivation, où s'engagent des rapports à l'autre plus ou moins problématiques (qui) influencent la capacité des individus à développer un potentiel de socialisation et, par conséquent, à structurer leur position socio-politique dans le temps et dans l'espace» (Parazelli, 2000: 197,198).

Le second élément de réponse permettant d'expliquer le rôle de la rue et le sens que lui donne le jeune tiendrait au caractère esthétique de l'espace pratiqué, auquel il s'identifie. Selon l'auteur, c'est en s'appropriant les lieux publics en fonction de leur teneur sociosymbolique, en magnifiant celle-ci que les jeunes tentent de s'inscrire dans un processus de réalisation de soi (Parazelli, 2000: 199). En cela l'auteur affirme que «Dans le contexte actuel de la crise normative, l'espace et son appréhension esthé-

tique représentent un point d'appui psychosocial fondamental de la structuration identitaire, car c'est par l'appropriation de lieux (si elle perdure dans le temps) que l'individu peut accomplir et stabiliser un processus d'identification». Mentionnons qu'au delà du rite, et suite à l'appréhension spatiale, la représentation de l'espace permettrait à l'individu d'organiser les fondements de son univers normatif (Parazelli, 2000: 195, 214).

Revisitant le thème des figures parentales abordé par Lussier et Poirier, l'auteur dresse un parallèle entre les préférences esthétiques ou historiques des jeunes pour certains espaces urbains, et la nature de leurs relations parentales: les lieux les plus communément attractifs disposeraient, au plan esthétique et affectif de caractères transgressifs (par les activités qui s'y déroulent historiquement), d'abandon et de rejet (par leur facture et leur localisation) (2000: 203). C'est le cas des «blocs», au centre-ville de Montréal. Leur puissance évocatrice semble donner lieu à la production d'une légende et à une structuration de l'espace, fondatrices pour leurs occupants, par une attribution de sens et une prise de position négociées. L'espace évoqué est décrit par les jeunes comme «vide, laissé à l'abandon et négligé (...) plein de rats, plein de saleté» (...), ou encore comme «déstructuré» par les urbanistes municipaux (Parazelli, 2000: 209, 210).

Ces lieux, dit-on, «cristallisent l'imaginaire social des jeunes autour d'une sociabilité familiariste, d'une esthétique de l'abandon, de la révolte et à travers un récit narratif de filiation avec les générations marginalisées précédentes» (Parazelli, 2000: 208). La filiation symbolique du jeune à l'espace affecté est bien décrite par une jeune citée: «Je pense que c'est l'endroit où le monde peut nous associer à des sacs de poubelles (...) à cause de notre linge. Je pense que c'est pour ça que du monde a commencé à se tenir là (...) Sûrement que sans le vouloir, on s'est dit: Bon! bien le monde m'appelle de même alors, je vais me tenir dans un endroit de même. Maintenant, je ne me tiens plus vraiment aux Blocs. J'allais là parce que mes amis étaient là. C'étaient eux autres qui m'apportaient le reste de la vie qui me manquait. Il me manquait un peu de moi-même; je n'avais pas encore assez confiance en moi.» Notons qu'il s'agit bien ici d'une démarche ontologique, associant pairs, proches, marchands, policiers et passants dans des rapports urbains problématiques, donnant lieu à un territoire fortement structuré. L'organisation qui en découle sera explicitée à la section suivante.

Comme troisième élément de réponse permettant d'expliquer le rôle et le sens de la rue, l'auteur se fonde sur le postulat de la fonction ontologique de l'appropriation ou de l'utilisation de l'espace. Soutenant qu'un développement post-familial de l'identité et des aptitudes de socialisation demeure possible et valide, l'auteur établit une analogie entre les pratiques sociospatiales des jeunes de la rue et le processus développemental de l'enfant (Parazelli, 2000: 194, 201, 203-214). Ce processus met en cause la topographie (frontières et positionnement spatiaux) dans le développement d'une conscience de soi. Il en déduit que, bien que précaires, ces pratiques spontanées qui consistent à structurer des rapports de force et d'appartenance en fonction de lieux considérés comme socialement attractifs (ou répulsifs), peuvent être source d'épanouissement pour le jeune, à certaines conditions. Ces conditions sont celles donnant lieu à la formation d'un «espace transitionnel» (selon Winnicott, 1975 cité par l'auteur); l'auteur les rapporte comme suit (2000: 202):

1. La réciprocité des relations, et plus précisément, l'appropriation mutuelle de l'activité symbolique dans le jeu créatif.

2. La confiance et la fiabilité des acteurs présents, ou en d'autres termes l'absence de menace posée d'acteur à acteurs, ou suscitée par le cadre d'interaction. Par menace, l'auteur renvoie à l'état des lieux, à l'action des travailleurs sociaux ou des policiers, tandis que Bellot (2003: 14, 15), renvoie à la drogue et à l'ordre social qu'il engendre, tant ils organisent (en les atrophiant) le territoire, les rapports et la ligne biographique des jeunes.

3. L'aspect informel de l'aire intermédiaire, offert par un potentiel d'indétermination des règles du jeu. La présence de règles, d'un passage du désordre à l'ordre est sous-entendu ici, mais à travers l'activité créatrice.

Précision que dans un processus de développement sain, la satisfaction du désir puis, la frustration d'un monde inadapté à soi amène l'enfant à élire ou à élaborer des phénomènes transitionnels (objets, images, espaces), inaliénables et incontestés, puisque appartenant à la fois au domaine intime et au domaine extérieur. Cette aire intermédiaire se situerait en «continuité directe avec l'aire de jeu du petit enfant», mais se prolongerait dans toute manifestation spirituelle ou culturelle chez l'adulte. Elle permettrait de négocier la tension de la différenciation du soi et de l'extérieur, mais surtout d'éviter la «complaisance soumise» à la réalité (voire l'anéantissement, ou l'oblitération du «vrai moi» en sa faveur). En ce sens, l'attitude créative face au réel, permise par l'aire intermédiaire (aussi qualifiée d'«espace potentiel») serait une condition de subjectivation de l'individu sain, voire d'un sentiment de réalité chez celui-ci. On précise aussi que ces phénomènes transitionnels sont la condition d'origine de l'apprentissage de la réciprocité; on mentionne explicitement que le développement de phénomènes transitionnels sont inmanquablement le fruit d'une action spontanée du «vrai moi». Vrai «moi» apparaissant dans un contexte de validation, de non-substitution de la mère face aux pulsions ou aux gestes spontanés (Encyclopédie Wikipédia, 2007: Donald Winnicott).

L'auteur tient enfin à préciser que l'espace transitionnel engendré par l'individu est d'abord un processus, bien qu'il nécessite et se déroule dans un espace concret. À la lumière de ce concept, on ne peut s'empêcher de tracer un parallèle entre les pratiques spatiales des jeunes (contre-culturelles et mobiles) et la recherche d'un espace inaliénable pour habiter. Au cœur du concept d'espace transitionnel, l'opposition établie par Winnicott entre soumission et créativité, détourne la triviale opposition faite entre soumission et révolte, entretenue par les institutions. Il semble précisément que la créativité des jeunes aie une fonction politique. On notera plus loin la correspondance certaine entre l'espace transitionnel que recréent les jeunes, et la fonction de l'habitat. On ne saurait toutefois omettre, la participation du corps au sein des phénomènes transitionnels (le premier objet étant sans doute le sein), dans la composition des rapports médiateurs entre soi et société. Corps soigné (ces jeunes prennent grand soin de leur corps selon Bellot: entrevue), corps ciselé, peint ou maculé en surface, médiateur des sens et du social pour les jeunes de la rue.

L'organisation spatiale des jeunes de la rue: un système réticulaire liant pairs, parents et intervenants au sein d'espaces symboliquement marqués.

Une organisation polarisée, fluide et holographique, entre espace et corps mobile

La correspondance symbolique liant corps, pairs et espaces constituerait sans doute la base du mode d'organisation spatiale des jeunes, soit de composition d'une permanence à partir de territoires fragmentés. Par les inscriptions portées sur leurs corps et leur vêtements, les jeunes de la rue expriment leur éthique contre-institutionnelle, leur réaction à l'idéologie et aux moeurs dominantes (consommation et romantisme, par exemple). Ils inscrivent ces signes sur les murs de la ville, mais utilisent aussi leur corps comme territoire, par des «modes» rappelant leur mode d'occupation. Le port de rat sur leur tête (comme objet d'amour et d'identification), l'accumulation absurde d'insignes commerciales et de blasons sur leurs vestes, la lacération de leurs vêtements, de même que la provocation sexuelle absurde sont autant de rappels de leur (ou de notre) façon de prendre position dans l'espace (Parazelli, 2004: 212-216; 2000: 211, 212). Notons que leurs inscriptions murales se présentent autant comme des récits intimes de voyage que comme des étiquettes, et que leur style corporel s'effectue selon eux dans une démarche historique. De ce fait, «ils se situent dans un réel très particulier, réduit à la surface du corps (...) paré (qui) devient une clé de lecture de leur position dans la cité et de la représentation qu'ils ont de leur place» (Parazelli, 2004: 212). Nous comprenons ici le corps vécu comme objet topographique, mais aussi sujet historique, véhicule d'objets transitionnels également.

Géographiquement, l'auteur suggère que le corps symbolique, spatialement mobile forme les «saillances topologiques d'une socialisation marginalisée». Ses attributs affectés, à la fois intimes et urbains (transitionnels) marquent les territoires périphériques d'un lieu symboliquement éminent, «rayonnant» comme les «blocs» plutôt décrits. De cette façon, les jeunes tenteraient de recomposer un territoire fragmenté, en réponse à la précarité de leurs condition (Parazelli, 2000: 208, 213). Notons dans ces termes le rapport implicite entre l'usage économique et le marquage symbolique du lieu, où les jeunes valorisent un lieu pour des considérations sociosymboliques d'abord et ensuite, utilitaires.

L'organisation spatiale qui en résulte, à la fois polarisée et mobile répond à la logique fluide du réseau. L'analyse semble démontrer qu'à travers cet ordre, des rapports surprenants soient entretenus à la famille et à la ville, à même une mémoire domestique.

Ainsi, tout d'abord, les jeunes attribuent à leurs espaces d'appartenance une topologie domestique, à l'image d'une maison imaginaire où une sociabilité familiale aurait lieu. Un récit, représentatif de ce concept partagé traduit bien l'organisation ainsi créée: «Bof, dans le fond, le centre-ville, la rue Sainte-Catherine, c'est comme ma grande maison. Comme mon grand chez-nous là. Mon salon, c'est les Blocs, et ma cuisine, c'est les restos. Mon lit, c'est les squats. J'ai une grande maison» (...) Dans le fond, toutes les places où on se tient, c'est tout près des blocs. C'est comme toute ma famille qui est là (...) c'est une vieille tradition» (Parazelli, 2000: 208).

Une sociabilité familiarisée

la relation avec la famille constituerait l'élément moteur de l'entrée à la rue, un élément saillant de son organisation, pouvant même faciliter la sortie (Bellot, Labelle, 2007: entrevues). Contrairement à Parazelli qui affirme que les jeunes entrent dans la rue comme dans un espace mythique à l'abri de l'autorité parentale (2000: 203), plusieurs jeunes de la rue, notamment dans une ville comme Sherbrooke maintiennent des contacts sporadiques mais formels avec des membres de leur famille élargie pendant toute la durée de leur errance. De façon similaire, les auteurs soulignent qu'au sein des populations défavorisées des régions périphériques aux villes, «l'histoire et la mémoire familiale demeurent un élément important de continuité dans les trajectoires individuelles, y compris dans le cas de dynamiques familiales problématiques» (Hurtubise, Vatz-Laaroussi, 2000: 184).

Précisons que si la récréation familiarisée de l'espace demeure constante, la différence entre l'expérience des errants de Sherbrooke et de Montréal rendrait d'abord compte d'un degré de rupture familiale, plutôt que d'une méconnaissance de Montréal et du territoire québécois: Selon Bellot (2003: 9), entre 60 et 70% des jeunes de rue fréquentant les organismes montréalais proviendraient de d'autres villes et régions du Québec. Selon l'auteur (2003: 10), le jeune débarque d'abord à Montréal pour y passer de courtes périodes, qu'il prolongera progressivement, en fonction de ses aspirations.

Toujours est-il que le milieu familial d'origine forme les bases identitaires et organisationnelles du jeune au sein de son parcours. À Sherbrooke, contrairement à ce que soutenaient les auteurs précédents pour Montréal, les membres de la famille «sont plus souvent vus comme des ressources et des experts que comme des obstacles et des ennemis». Les parents, frères, sœurs (d'abord) et la famille élargie (ensuite) apportent une aide matérielle, un soutien moral et psychologique ou agissent au nom des jeunes auprès des institutions. L'histoire et la mémoire de la famille se prolonge en ce qu'elle est abordée au futur par les jeunes, dans la place qu'ils y prendront et qu'elle prendra dans leurs projets. (Hurtubise, Vatz-Laaroussi, 2000: 185, 186). La continuité du rapport à la famille aurait donc des effets stabilisants, aidants, et motivants pour les jeunes de la rue.

Plutôt que de définir des territoires de clandestinité, ces rapports entre «pairs et experts» formeraient des réseaux étendus non-adversaires et perméables, auxquels l'adhésion se ferait sur une base informelle, ni consensuelle ni autoritaire. Les liens s'y établissant entre pairs, parents et travailleurs de rue s'y effectueraient sur des registres multiples: filiation, amitié, utilité, affiliation idéologique et esthétique, à travers «mailles», soit des positions géographiques qu'il est possible de cerner. Ces positions seraient le lieu d'attache de personnes jouant un rôle clé, des repères symboliques éminents de la ville, et des endroits où les jeunes répondent à leurs besoins (Hurtubise, Vatz-Laaroussi; 2000: 187, 188). Ce portrait s'apparente d'ailleurs à l'itinéraire des centres de jours mobiles (roulottes), entre lieux d'affinité et lieux «payants» pour les jeunes: carrefours culturels achalandés, places publiques passantes avoisinant les stations de métro, ou des rues animées (place de la Paix, Square Saint-Louis...).

Bien que le réseau forme une structure floue, ce système participerait à la définition d'espaces urbains tangibles. Il «produit un espace social alternatif aux contours déterminés» à même ce qui s'y joue (les mêmes sens, signes et pratiques partagés permettant au jeune de se définir). Le marquage de l'espace par ses adhérents, permettrait la transmission des normes et des règles assurant sa continuité. Cet espace ainsi créé donnerait «consistance, cohérence et histoire» au monde des jeunes de la rue, et à leur

parcours individualisé (Hurtubise, Vatz-Laaroussi; 2000: 189, 190). Précisons qu'au delà de la formation d'un sujet historique «jeune de la rue», les pratiques des jeunes seraient un moyen d'échapper à la violence familiale, aux recherches et à la répression policières (Parazelli, 2000: 208, 213).

Les stratégies collectives des jeunes, on le voit, ne sont pas dénuées d'ambiguïté. Elles s'étendraient également de l'entrée à la sortie de rue du jeune. Ainsi, sur la dichotomie qui marque leurs pratiques, entre épanouissement et aliénation (voire atrophisation sociale et géographique de la vie du jeune), on mentionne que l'appartenance à l'espace alternatif produit et reproduit ce mode de vie nomade, mais que l'espace social de la rue agit aussi comme point d'insertion et d'exercice de la citoyenneté. Ainsi, par son positionnement, le jeune tentera de se dissimuler à ses parents, à s'initier à l'art de la quête ou encore, à communiquer de façon interposée avec sa famille, et formuler un projet futur en accédant à l'information sur l'emploi et l'éducation. Cela, à partir d'aspirations qui lui sont cohérentes et propres. En cela, l'auteur suggère la pertinence, pour parents et intervenants, d'utiliser les lieux de socialisation, les espaces symboliques définis par les jeunes, afin de bénéficier d'un système mobilisant information et ressources, et remplissant des fonctions d'entraide. L'espace réticulaire des jeunes relierait donc les personnes et les espaces agissant comme point d'insertion sociale et d'exercice de la citoyenneté (Hurtubise, Vatz-Laaroussi; 2000: (184, 188, 189, 191). Le point de vue de Labelle (2007: entrevue) en est similaire.

Sur cette même dichotomie, Parazelli opine que le caractère épanouissant ou aliénant de la rue dépend des dispositions affectives de jeunes, de l'existence de lieux d'appartenance, et du contexte sociopolitique de leurs pratique (entre tolérance et répression). Convenons ici de l'importance du logement, non comme un échappatoire à tout crin, mais comme un vecteur de modification de l'expérience de la rue. Bien que la consommation de drogues injectable rend quasiment impossible le maintien en logement, son occupation stable correspond fréquemment au passage des drogues dures aux opiacés (marijuana, etc.) (Homont, 2007: entrevue; PSU-Ottawa: 4). Cela importe puisque, selon Labelle (2007: entrevue), la criminalité et la délinquance sont au service d'une consommation importante de drogue, et apparaissent à sa suite. Chose certaine, selon Bellot (2007: entrevue), l'occupation d'un logement transforme les rapports d'autorité, résultant inmanquablement en l'arrêt de la criminalisation du jeune pour occupation de l'espace public. En fait, et l'observation pratique le démontre, un logement pouvant susciter l'appartenance transforme l'humeur des jeunes, leur rapport à la société et aux institutions.

Il est certain que le portrait réalisé jusqu'ici soit celui des jeunes et des phénomènes les plus visibles de la rue. Incidemment, Labelle (2007: entrevue), rapporte que la moitié des quelques 800 jeunes qui transitent annuellement par le Refuge des jeunes (gîte), y font un seul séjour type d'environ une semaine, pour cause de difficulté économique, ou d'une désorganisation soudaine. Il s'agirait pour ceux-là d'une itinérance structurelle et brève, ayant peu à voir avec des pratiques sociosymboliques. La seconde moitié des jeunes connaissent des difficultés plus importantes, et le quart de tous les jeunes répondraient à la catégorie «jeune de la rue», définie en ce que la totalité des activités des jeunes se déroulent dans la rue: dormir dehors, dans des squats ou dans des guichets automatiques, quête et «squeedge», activités criminelles en fonction unique d'une consommation importante de drogue. Notons au passage que l'appellation «jeune de la rue», au sens sociosymbolique défini par Parazelli renvoie d'abord à un mode d'occupation, à une pratique spatiale délibérée qui recouvre l'espace de l'errance activiste. Pour Labelle, les jeunes prennent la rue d'abord par choix contraint (en accord aux motifs familiaux explicités) et

ensuite par besoin d'aventure qui cohabite avec l'injonction de l'errance. Ils vivent donc et organisent leur itinéraire en fonction des ressources de la rue (organismes, travail informel et activités illicites), et des liens qu'ils y trouvent (entre pairs et travailleurs sociaux). Il s'agit donc d'abord d'une rue de survie, à la fois matérielle et psychologique. Une fois dans la rue, ils organisent l'espace-temps par une «quête (...) d'ancrage et de lien», formant une série «d'aller retour très très très fréquent entre rue et famille», à travers des passages en «ressources» (en gîtes et maisons d'hébergement), en prison ou en logement». Non dans une logique de fuite, mais de «tentative s'ancrer (...) et de retourner vers [pause]; (vers où) ...la famille ou des lieux...» (Labelle: 2007: entrevue).

Sortir de la rue

Établir au moyen du logement, un rapport qualifiant pour le jeune, entre ses aspirations et les attentes de la société

Ce «retourner vers», suspendu dont il est question, traduit on ne peut mieux ce mouvement oscillatoire du jeune en quête d'appartenance, des conditions de développement avortées qui auraient pu lui permettre de s'aventurer dans un monde ouvert. Il traduit l'essence de l'itinérance, comme exacerbation de la mobilité, propre à tout individu n'ayant pas de point fixe d'organisation économique ou sociale. Loin d'être une contradiction, ce mouvement de «retour vers» atteste du seul mouvement possible afin d'éviter la spirale de la mobilité (fuite en avant) qui consiste à multiplier les rencontres à défaut de pouvoir accueillir et construire (telle que rapportée par Paugam: 1991: 124, 125). Bellot (2007: entrevue), propose une destination définitive aux jeunes et à leur quête:

«Ce sont des jeunes qui sont en quête d'une place (fondamentalement, et en référence au logement): un espace physique qui est un chez-soi. Après, ils sont en quête de reconnaissance. À partir de ce chez-soi là (comme condition), ils vont construire des rapports sociaux avec eux-mêmes et avec les autres. Un chez-soi veut dire un espace où tu te sens appartenu, en sécurité et capable de te développer».

Pour Bellot (2007: entrevue), les jeunes sont à la recherche de la place qu'ils n'ont jamais eue, soit parce qu'ils ont vécu en institutionnalisation, soit parce qu'il n'y avait pas de place, morale ou physique, dans leur milieu d'origine. Chose certaine, la disfonction des instances protectrices se traduit en terme spatiaux par les jeunes, par une quête d'espace d'insertion et de développement. Pour l'auteur, ces jeunes ont trouvé une place dans la rue, et s'en sont fait un chez-soi. Afin de permettre la transition du jeune de la rue vers un logement, il est nécessaire de reconstruire ce chez-soi à l'intérieur logement. Compte tenu des dimensions mobilisées par la rue habitée, il est clair qu'au delà d'une simple occupation d'un logement, ce sont les rapports au logement qui devront être reconstruits, à même les dimensions symboliques, économiques et sociales qu'il mobilise. Le développement du concept d'habitat donnera de précieux indices sur la nature de ce processus de construction d'un chez-soi, et permettra d'apprécier le rendu des expériences vécues en logement supervisé.

Rappelons d'abord que le cadre théorique présenté initialement laissait entendre que la qualification sociale, mais aussi le sujet, se construisent dans l'interaction des dimensions économique, sociale et symbolique. L'histoire de cette construction laissant une faible marge de manoeuvre permettant, par

cumul des choix, l'admission progressive aux espaces d'insertion, ou de négociation de la marginalité. Les auteurs en conçoivent la qualification sociale comme un parcours, où l'identité du sujet organise les interactions entre les trois dimensions. Ils assimilent volontiers ce parcours à l'itinéraire, mais qui impose un véritable travail biographique. Pour Bellot (2007: entrevue), ce travail biographique sous-entend la négociation de la marginalité et de la conventionnalité: où le jeune décide de choisir «entre ce qu'il prends et ce qu'il refuse complètement de la société», où il se «trouve, se reconnaît et se trouve reconnu». Pour l'auteur, cette transigeance et ce parcours biographique ne sont possibles que dans la stabilisation, et auraient le logement comme condition et point d'origine. Ce qui s'avère fort plausible, puisque le logement se trouve au confluent des dimensions économique, sociale et symbolique. Afin de mobiliser ces dimensions, le logement devra devenir habitat.

Concrètement, Bellot situe l'amorce de ce processus biographique au cœur du développement d'un chez-soi, par l'instauration d'une routine dans une logique quasi familiariste. Il s'agit de développer des liens de reconnaissance et de solidarité dans cet espace d'appartenance, dans la mesure où l'occupation initiale d'un logement nécessiterait un soutien, valorisant et allié (Homont, 2007: entrevue).

Ainsi, toujours selon Bellot (2007: entrevue), partant du moment où le jeune «se trouve» et développe une reconnaissance à l'interne, il importe de dépasser la logique familiariste (voire la relation sans finalité) pour que le jeune développe son autonomie; pour qu'il «construise son projet». Ce passage vers le projet est important. Il s'agit, en d'autres termes, de passer du lien à la participation, à reconnaissance interne, et à la reconnaissance externe: «comment je suis reconnu et valorisé par l'autre». L'auteur confirme alors que tout le parcours biographique peut se traduire théoriquement et physiquement de la manière suivante: un lieu creux et libre où le jeune peut se trouver, des possibilités d'aménagement de ce lieu (cloisons mobiles, meubles et outils) afin qu'il se situe et s'y reconnaisse, ainsi qu'un espace de vocation commune, en lien avec les cellules habitables et le milieu extérieur permettant l'organisation économique autodéterminée entre pairs.

L'exposé qui précède suggère que les aspirations, et les mécanismes d'entrée et de sortie de la rue sont apparentés. L'entrée et la sortie de rue se conçoivent jusqu'ici à la fois comme un processus de prise d'autonomie, c'est-à-dire de subjectivation par l'action créative, fonction d'aspirations propres, impliquant une certaine négociation identitaire au sein de rapport de force. Elles impliquent également, par l'action créative, la création d'un média entre le soi et le Monde (via le traitement du corps, principalement). La composition d'un habitat s'inscrit tout-à-fait dans ces termes, à la façon d'un projet, d'une appropriation d'un lieu à soi. Par l'habitat qu'il rend possible, le logement soutient potentiellement le «projet» du jeune introduit par Bellot. Projet par lequel le jeune mobilise les dimensions économiques, sociales et symboliques ouvrant à la qualification sociale. En cela, il importe de concevoir la sortie de rue non comme une simple mise à l'écart de l'anormalité ou du danger, mais comme une qualification de la personne et de son rapport à la rue. L'accès au logement s'inscrit dans cette qualification, notamment parce qu'il donne accès à l'intimité et redéfinit le rapport à l'espace public.

La nature du logement et de l'habitat

Le logement, pris au sens premier, désigne un abri. Ce serait d'ailleurs son premier rôle: de permettre le choix d'exposition aux éléments et aux autres, de se recueillir intimement. En ce sens, le logement est le «lieu d'un pouvoir sur soi-même» (Bernard. 2005: 32). Non-loin de cette fonction élémentaire se trouve l'assignation à l'individu d'une adresse, d'un lieu d'appartenance et d'inscription sociale potentielle. Autrement, comme droit économique de base, le logement formerait l'assise nécessaire à l'exercice des droits politiques, sociaux et culturels, tels l'expression, l'organisation et la représentation citoyenne. Mais encore, la durée devenant ici nécessaire, de même qu'un certain degré d'inscription sociale. En ce sens, le logement forme un concept plutôt limitatif, devant s'étendre à celui de la demeure et surtout, à celui de l'habitat qu'il rend possible. Pour Bernard (2005), l'habitat requiert plus que la matérialité du logement, sans toutefois s'y soustraire. L'habitat désignerait le «degré d'habitabilité» du logement, sa capacité d'accueillir l'être humain afin qu'il se construise socialement et intimement dans la durée». L'habitat exerce une fonction unifiante pour l'être humain, tant de sa sphère privée qu'à l'égard de la société, «lui permettant de se recomposer, de retrouver son ancrage et ses racines, en même temps que sa propre singularité» (2005: 14). Il joue donc un rôle identitaire et cohésif évident, d'un point de vue social.

«La maison est essentiellement neutre», affirme Bernard (2005: 51). Mais le logement est forcément inscrit quelque part, dans un milieu géographique, socio-économique, culturel et historique. En ce sens, le logement offre une base existentielle, donnant réponse à la question «Où suis-je», en plus de fournir des frontières au corps (suis-je?). Mais il ne résout pas le problème de l'individuation et de l'inscription sociale. Au contraire, le logement pris seul contient tout le problème, en se posant comme espace potentiellement investi, dont l'inscription sociale est plus ou moins forcée. Le logement se situe donc au cœur de deux injonctions, prolongeant l'assise existentielle qu'il offre initialement. La première est celle de la constitution de soi, puisque dans nos sociétés libérales, l'individu doit engendrer son statut, mais ne peut le faire que par l'intermédiation d'autrui. Le logement s'offre comme lieu d'introspection, permettant la naissance d'une conscience individuelle, d'une reconnaissance de soi, dans la durée des choses de la vie quotidienne. Cela, bien sûr, à condition d'être investi dans sa durée (2005: 19-24). Il s'offre alors comme «prolongement de la personne sur le plan symbolique» (2005: 20), et comme média à la société.

La seconde injonction consiste en la structuration du monde. Elle consiste à conjurer l'angoisse naissant de l'hostilité du monde, de la proximité des éléments, de leur existence indépendante du besoin. En cela, le logement permet leur ordonnance et leur maîtrise puisqu'il introduit une distance à leur endroit, permettant leur appréhension réfléchie, et leur transformation. En d'autres termes, le logement donne accès au travail et à la maîtrise du temps (2005: 28-30), autant qu'il permet au sujet de s'extraire de l'objet. Il joue donc un rôle essentiellement transitionnel. En saisissant le temps pour transformer le monde et le posséder, l'habitant accède à la liberté et la reconnaissance sociale que lui donne un monde structuré selon son entendement. «C'est l'habitant qui, en y inscrivant ses propres déterminations, va contribuer à rendre son logement habitable, qui va faire de son abri un habitat [ou non]» (Bernard, 2005: 51).

L'habitat est en cela, et de façon irréductible, le lieu d'un projet. Il exerce une fonction de liaison au monde extérieur, et se conçoit comme un lieu d'inscription sensé dans une société, dans une histoire plus grande que soi: «Habiter signifie être habité» (2005: 33 citant Schoonbrodt), tandis qu'habiter «publie ce qu'on est» (2005: 37). Mais avant tout, l'habitat lie l'être au travail. À ce sujet, l'auteur rapporte

des convergences étymologiques intéressantes. Partant du latin «habere» signifiant «avoir» d'où découle «habitare», suit une chaîne «avoir/habiter/habit/habitude» situant l'habitat dans sa nécessaire durée. Similairement, une correspondance entre le sanscrit «wes», signifiant «être», résulte en «vestibule», en français ou en «sein» et «wessen» en allemand, unifiant le fait d'être et de demeurer qu'ils signifient respectivement. L'auteur situe également la quête existentielle à l'intérieur du projet: «ex-sistere», signifiant «avoir son assise hors de» (Bernard, 2005: 16, 17, 53)

En situant durablement le logement au coeur d'impératifs et de possibilités autant économiques qu'existentielles, la question de son appropriation et de sa maîtrise se posent en substance. L'appropriation et la maîtrise forment les conditions premières de la constitution de l'habitat. (2005: 37, 43, 60). L'appropriation d'un logement consiste, selon l'auteur, consiste en la capacité de l'occupant d'un logement à y exercer son imagination (2005: 38). L'imagination répond à la puissance évocatrice du logement, formée de son inscription historique, ainsi qu'à certaines conditions sociales et spatiales: un espace ouvert, un volume suffisant et des endroits sombres et secrets qui «stimulent l'inventivité tout en abritant la pudeur et l'éventuel mal-être des occupants» (2005: 42), ainsi qu'une certaine conflictualité. Renvoyant à la fertilité du cadre de vie, autant qu'à la cuisine, l'auteur met en garde contre l'excès de conformité, d'ordre, et de repli: «la résorption des relations sociales non-désirées mène dramatiquement à l'appauvrissement intellectuel». Il suggère que la conformité, l'«assainissement» au sens urbanistique, voire l'adéquation parfaite des besoins de l'occupant et du logement résultent en leur stérilité tandis que «l'excès d'ordre, dans un logement, ruine toute reconstruction identificatrice». (2005: 34, 55, 39). Convenons de rappeler Parazelli (2000: 198 cité plus haut) selon qui «l'identité n'est pas une chose mais le résultat provisoire d'un processus dynamique et continu de subjectivation, où s'engagent des rapports à l'autre plus ou moins problématiques».

Par ces mises en gardes, l'auteur oppose l'accomplissement des aspirations de l'occupant à la «muséification» de son cadre de vie, à sa possession pour elle-même. L'appropriation d'un lieu de vie, opine-t-il, est fragile et d'une destinée finie. L'habitat ne saurait donc être conçu à l'extérieur d'un projet continu, voir d'une étape de vie: «la démarche d'appropriation a quelque chose de factice dès lors qu'elle n'est plus portée par un véritable projet autonome» (2005: 45). Parallèlement, il semble qu'on s'approprie réellement un espace que lorsqu'on le construit (2005: 76). Ainsi, n'ayant plus de projet en un lieu (par comblement ou par dépossession), l'occupant est alors «confiné» à la mobilité qui demeure, en somme, le destin de l'Homme (2005: 49, 52, 73). (Comment, alors comprendre l'itinérance autrement que comme le fait d'un manque de prise sur l'espace dont la maîtrise est achevée par d'autres). Équilibre évolutif relativement précaire, l'habitat trouverait sa stabilité dans la conflictualité, le non-choix social (plus tôt évoqué), et l'impératif du sens qui consiste à créer des systèmes de correspondance symbolique dans ce contexte forcé (pourrait-on d'ailleurs penser autrement le jeu des variations typomorphologiques de l'habitat véritable). En somme, l'habitat trouverait sa stabilité dans un «prolongement du cosmos», de sorte que l'intérieur invite à l'extérieur, autant que l'inverse, dans le même mouvement fondateur (2005: 55).

Pour Bernard, la maîtrise de l'habitat répond à la durée (2005: 60). Elle se situe non pas dans l'accès au logement, mais précisément dans la capacité de s'y maintenir. Selon l'auteur, cette stabilisation se manifeste lorsqu'il y a cohérence entre les aspirations du ménage, et les dispositions architecturales, environnementales et juridiques de l'habitat. Lorsque, par son travail, l'individu peut s'appuyer sur ces dispositions pour exercer un contrôle sur son environnement. Parallèlement, Laberge et Roy (2001: 122 dans

RAPSIM, 2003: 37) définissent la composition d'un domicile d'une façon qui s'apparente à la maîtrise d'un logement: par «l'accès et l'usage continu, sécuritaire, intime, exclusif et souverain d'un espace [privé] de vie privé». Formée, en essence, de l'ajout de garanties juridiques au processus d'appropriation d'un logement, la maîtrise n'échappe pas à l'équilibre des forces qui définissent la condition d'un projet. Il est remarquable de constater que le lien problématique et pourvu de signes (de sens) entre demeure et monde extérieur, comme condition d'équilibre d'un projet soutenant l'habiter, soit le propre des jeunes de la rue. En somme, ce ne serait pas, en principe, les capacités d'habiter qui leur feraient défaut, mais la possibilité de faire valoir droits et frontières sur un lieu à soi.

Un rapprochement entre le concept d'habitat et l'expérience de la rue

En liant l'être au travail, le concept d'habitat recoupe donc plusieurs dimensions de l'expérience de la rue, vécue par les jeunes. Il recoupe la quête d'un fondement, d'une légitimité d'être, qui trouve difficilement sa fin dans la rue. Il s'étend à l'investissement symbolique par lequel les jeunes ou l'habitant se définissent aux yeux des autres. Cette subjectivation faisant appel, dans un cas comme dans l'autre au cours de l'imagination et à l'action autodéterminée, prenant appui sur la puissance évocatrice d'un espace (ouvert ou fermé), inséré dans l'histoire. De ce fait, les jeunes s'approprient l'espace avec compétence et «habitent». En se situant dans un rapport conflictuel et problématique, les jeunes donnent lieu à une production socio-symbolique élaborée, non désirée mais négociée. Tentant alors d'ordonner le monde, ils structurent des rapports de positionnement et de mise à distance par des processus transitionnels spatialisés, qui rappellent l'essence même de l'habitat. Dans ce contexte plus que dans tout autre, l'interpénétration du cosmos et de la demeure déstabilise, angoisse autant qu'elle établit la pertinence de l'occupation des jeunes, qui bricolent des systèmes normatifs. Cette occupation forme, en quelque sorte, une tentative de maîtrise des lieux par leur seule signification, à défaut de façonnement ou de maîtrise véritable. Ainsi n'ayant ni possibilité de mise à distance ni statut juridique sur à l'espace occupé, les jeunes intensifient les (dé)marches d'appropriation pour tenter de s'arroger une maîtrise des lieux.

La mobilité des repères et l'absence de maîtrise spatiale propres à la rue placent les jeunes dans une situation particulière à l'endroit du travail et du temps: non qu'elles empêchent le travail, mais limitent sa formalisation dans un projet. Le travail informel tient davantage de la survie que de la construction d'un monde, qui leur demeure hostile, aliénant, voire «faussetment rationnel» (Charest, 2000: 81; Paugam, 1991: 61).

Ainsi, le rapprochement entre le concept d'habitat et l'expérience de la rue permet de dégager l'étonnante capacité des jeunes à produire l'habitat, qui pourrait se réaliser à la condition une maîtrise plus sûre de l'espace, provenant d'un statut juridique sur les lieux habités. Cette maîtrise apporterait la capacité de se situer, une base existentielle plus ferme mais aussi de saisir le logement comme un projet. Fut-il bâti à l'intérieur d'un contexte conflictuel, aux repères normatifs sûrs, guidé par quelques tuteurs, qu'il permettrait aux jeunes d'organiser les lieux investis, et de donner à la marginalité qu'ils s'attribuent une propriété culturelle positive. Car il ne s'agit pas d'évacuer les rapports problématiques qui sont enrichissant et structurant. Mais bien d'enrichir le «vivre ensemble», de remédier à la désorganisation, à l'avilissement et à la misère. Ce projet permettrait donc de renverser le sens de la marginalité ou la marginalité elle-même, et de se qualifier socialement.

Organiser ou conjurer la marginalité par le logement?

Le lien entre l'être et le travail était éminemment soulevé par Paugam, pour qui le travail constitue à la fois un échappatoire et un facteur d'acceptabilité de la marginalité. Dans la mesure où le travail est «une manière de s'approprier le monde et d'en faire son bien propre» (Charest, 2000: 81) et où la réciprocité se définit comme le «symbole de la vie sociale» (Dufour, 2000: 155), le travail offre le support matériel et symbolique à la socialité. C'est sans doute à ce titre que Paugam emploie le terme «identité du travail» (1991: 148), et démontre, par toute sa recherche, comment la mise à l'écart de la sphère productive, tout comme le rapport aux institutions rendant compte à l'éthique du travail, modifient profondément la personnalité et l'identité du sujet.

Dans un travail s'apparentant à l'analyse des conditions d'une «sortie de rue», Paugam catégorise les stratégies de survie de deux groupes d'individus au terme de leur parcours de disqualification (ou d'exclusion) sociale: les marginaux tentant de conjurer leur marginalité, et les marginaux tentant de s'organiser dans leur marginalité, à partir d'une identité marginale apprivoisée. Précision que selon Bellot (2000: 104), la définition du second groupe «s'inscrit très largement dans les études sur les itinérants». En pratique toutefois, Bellot fait plutôt état de l'hybridation des stratégies de sortie; le fait d'avoir travail, logement et enfants, de transformer la révolte en revendication politique et en expression anarchique serait le fait de beaucoup d'anciens jeunes de la rue. Parazelli (2000: 198), en citant Barel, rappelle quant à lui «la nécessité de considérer l'état paradoxal de ces fondements normatifs» (référant au marginal et au central), au moment où «le problème peut-être le plus grave n'est pas la marginalité de certains à la société, mais la marginalité de la société tout entière à elle-même».

Selon Paugam toutefois, les personnes du second groupe «négocient la disqualification sociale en créant un ensemble de normes (c'est-à-dire un cadre symbolique et culturel tolérable) dans un milieu défavorisé». Ils y parviennent grâce aux ressources de l'imaginaire et, par leurs échanges et leurs activités quotidiennes, semblent échapper à la misère et retrouver leur dignité (1991: 129, 147).

L'organisation dans la marginalité suppose un désir important d'autodétermination et de retournement symbolique de la condition de marginal. Elle suppose aussi un certain degré de transaction avec les institutions, une maîtrise de l'information par l'appartenance à un réseau social, ainsi qu'un «marché» composé de fournisseurs et de clients. En ce sens, Paugam démontre que la maîtrise de l'espace et l'organisation du logement constituent le premier investissement des personnes qui réussissent à transformer leur marginalité en condition viable. En milieu rural, la moins grande convoitise du sol et les solidarités locales font en sorte que les squatters finissent par être tolérés, voire même à être considérés propriétaires de fait. Les conditions urbaines diffèrent totalement. La concurrence et la précarité exacerbée du squat, ou encore, les normes du logement social et les contraintes imposées par les urbanistes limitent les capacités d'organisation, et surtout d'organisation diurne. Il s'en trouve difficile de transiger avec autrui. (Paugam, 1991: 137, 138, 153).

Dans des conditions qui rappellent celles de l'habitat informel des PED, Paugam observe qu'aussitôt installés à l'abri d'une expulsion, les marginaux organisent leur vie en fonction d'une activité précise, et l'espace-temps de leur logement en fonction des exigences de ce travail informel (1991: 142). Cette organisation donne lieu à une intégration du rôle domestique de l'habitat (de récréation, de préservation, de médiation et de représentation de soi au social), aux activités économiques du ménage. Une cabane de

pêcheur située à proximité d'un village, abandonnée puis réchappée, l'illustre. On y décrit l'intégration du lieu de travail, de séjour et de repos, la proximité de l'établi, des outils, de la cuisine et de la chambre, suivant un «besoin d'organisation matérielle pour survivre avec des moyens limités», mais esthétiquement disposés. (1991: 141). Selon l'auteur, «ceux qui font l'expérience de la marginalité organisée éprouvent le besoin de donner un sens à leur existence et de s'identifier à des valeurs (qui conditionnent et précèdent l'activité économique des jeunes, rappelons-nous). L'habitation, ne fût-ce qu'une cabane, est souvent, pour eux, un lieu dans lequel ils peuvent donner libre cours à leur imagination et reconstruire le cadre de vie symbolique nécessaire à leur équilibre» (1991: 142).

Ce mode de vie paraît l'extension naturelle des pratiques spatiales des jeunes, telles que rapportées plus tôt. L'organisation du temps y est à la fois saisonnière et journalière. Elle traduit un agencement entre la demande de main d'oeuvre locale, la disponibilité des ressources (poisson, métaux à récupérer, ainsi de suite), et le recours à l'aide sociale. Elle traduit aussi la nécessité du travail informel: les marées, ou l'invisibilité, nécessaire au vol et à la récupération de métaux sur les chantiers, destinés à la revente. En guise d'intégration, un réseau de sociabilité se crée localement lors de la vente des produits pêchés, qui sont autant d'occasion d'affaires éventuelles. Cette organisation contribue toutefois au vécu positif des périodes de chômage: elles servent à l'instruction (bibliothèque publique) et à l'édification du domicile. Ces individus se trouvent en port-à-faux des normes de la consommation moderne toutefois, par leur inscription communautaire, leur positionnement éthique, et l'affirmation symbolique de leur pratiques, ils échappent à la misère et à l'humiliation dans leurs rapports aux organismes caritatifs et aux institutions (1991: 142-145).

La qualification sociale dans la marginalité n'est pas le fait de tous les marginaux. D'abord parce qu'elle demande un investissement économique et spatial réel, l'établissement de rapports de confiance, mais aussi la pleine acceptation du statut marginal. Tous les auteurs rencontrés permettent de constater la diversité des aspirations et des capacités des jeunes, mais aussi, de la nécessité pour les promoteurs de composer avec ces données. Selon Homont (2007: entrevue), seule une minorité de jeunes (jeunes vétérans) sont capables d'une organisation abstraite qui dépasse le cadre du quotidien. Plante (2007: entrevue) soutient au contraire la grande capacité d'organisation des jeunes de la rue (certains organisent des colloques internationaux, un réseau de vidéastes et de journaux de rue; Bellot (2007: entrevue) indique que plusieurs construisent leur logement et partagent des visions urbanistiques. Au delà de ces possibles, Labelle (2007: entrevue) affirme assez justement que ce n'est pas parce que le jeune souffre (ou s'égaré temporairement) qu'il devient «progressiste»: «pour bien des jeunes, c'est d'avoir une blonde, une maison et un char» qui les mobilisent.

Ainsi, pour reprendre Paugam (1991: 129), «la marginalité conjurée révèle les tentatives d'intégration sociale de ceux qui sont si accablés par le malheur qu'ils souhaitent trouver un équilibre et mettre un terme à leur vie marginale». Ce changement de parcours survient généralement après une crise d'identité où l'individu ne peut plus supporter le caractère arbitraire de son statut, mais surtout parce que la marginalité les a affaiblis, voire même diminués physiquement et moralement (1991: 129, 130). Ainsi, pour plus que l'atteinte d'un meilleur statut social, ils cherchent surtout à échapper à la précarité, même s'ils doivent renoncer à ce qu'ils auraient voulu être (1991: 133, 134). La marginalité conjurée est donc «une expérience vécue au cours de laquelle on constate tout à la fois une volonté fermement exprimée de "s'en sortir", mais aussi des modifications profondes qui interviennent dans la personnalité et les repré-

sentations de l'individu» (1991: 133). En cela, l'accès au à l'emploi mais surtout au logement constitue la demande la plus urgente faites aux services d'aide sociale. Ces individu semblent, comme le rappelle Bellot, d'abord à la recherche d'une place, «si petite soit-elle» (Paugam, 1991: 132).

Ils acceptent en ce sens l'esprit et les contraintes des programmes d'aide qui consistent à qualifier et à stabiliser l'individu. Le parcours biographique rapporté par Paugam suppose quatre modalités d'«émergence» socioéconomique successives : un appui moral inconditionnel (tel qu'offert par un prêtre qui invite à se projeter dans l'avenir), un suivi moral et psychologique qualifié (offert par une institution), l'intégration à des formes «protégées» de réciprocité, à petite échelle, et la prise graduelle de responsabilités sociales donnant sens à une nouvelle vie (à l'égard d'un groupe d'entraide, par exemple). L'observation de la pratique, des initiatives de logement destinés aux jeunes de la rue montre qu'elles s'inscrivent largement dans la perspective d'une marginalité conjurée.

L'observation pratique des initiatives de logement destinées aux jeunes de la rue

Eut égard aux impératifs de la rue et d'une sortie de rue énoncés de façon théorique, l'observation des initiatives concrètes, permettrait de comprendre les implications de certaines dispositions spatiales du séjour, de même que leur rapport à l'interaction-intervention qui se déroule en logement. On peut d'abord procéder par l'exposé des typologies parallèles du logement et des modes d'intervention psychosociale. Ensuite, quelques descriptions d'initiatives permettrons de situer les éléments spatiaux et sociaux clés, figurant comme constantes dans la composition des initiatives de logement. Notons qu'on emploie le terme «initatives» plutôt que «programme» ou «ensemble», pour marquer leur caractère émergent, incertain, évolutif, indépendant, mais intégrant un ensemble de services.

La totalité des initiatives observées, que ce soit celles dont l'intérêt est mentionné par l'INSA et la SCHL ou encore, les initiatives soutenues par le RAPSIM comportent quatre traits fondamentaux. Premièrement, elles allient un ensemble de services de soutien (psychosocial, médical, éducatif, animateur, juridique etc.) à un milieu de vie. Ce milieu est formé d'unités dont la typologie et la tenure traduisant une philosophie d'intervention donnée, autour d'un lieu de séjour en commun d'importance variable. Deuxièmement, ces initiatives reposent sur un ensemble de partenariats où, dépendant des formules, des organismes pairs, tiers spécialisées et institutionnels sont mis à contribution. Troisièmement, la quasi-totalité d'entre elles forment une démarche évolutive, évoluant de concert avec la problématique des jeunes (voire avec une cohorte de jeunes) gravitant autour d'un lieu fondateur, de vocation plus transitoire que le logement (tel un gîte). Quatrièmement, Presque toutes les initiatives établissent un rapport minimal au travail, par l'organisation économique interne, ou le soutien à l'employabilité.

Comprendre pratiquement le rôle du logement: le lieu d'un développement biographique

En raison de son inscription dans un cadre d'intervention, le logement lui-même peut être mieux compris en explicitant ce qui se déroule dans ce cadre, formé de services internes, et externes, et du milieu de vie. En ce sens, l'expression «soutien en milieu de vie» (Ma chambre, 2003: 91, 93) reflète

l'efficience mutuelle du logement et de l'intervention psychosociale par une conjonction «lien, lieu et temps» (Homont et Labelle, 2007: entrevue), où l'intimité et le cumul du quotidien forme le cadre et les motifs d'intervention. Selon cette expression, le logement doit être vu comme un support privilégié d'intervention, mais agit aussi comme facteur de transformation personnelle et sociale à part entière. La description de la progression des jeunes au sein du Refuge-volet logement traduit d'une façon singulière et pratique, le parcours biographique «se trouver, se reconnaître et être reconnu» évoqué plus tôt, et le rôle continu qu'y joue le logement.

Comme point de départ, le logement donnerait accès à un statut, celui de locataire mais d'abord vécu comme celui de domicilié. Interrogé à savoir pourquoi les logements ne deviennent pas des espaces économiques, accommodant le travail informel des jeunes de la rue (squeedje, ventre de drogue, récupération etc.), le coordonnateur du Refuge répond ceci: Ils ne sont plus des itinérants. Pour eux, (l'itinérance est) un bout de vie de calvère, ils ne sont pas fiers, ils ne s'en vantent pas, il ne veulent plus rien savoir de ça. Avec le temps, et puis ce qu'on offre ici, ils en décrochent. Ils ne sont plus des itinérants; c'est fini. Ce sont des locataires, des citoyens (Et leur identité, ils veulent la transformer?)... Oui, ils veulent la récupérer, la regarder, être reconnu».

Ce serait donc le logement, mais plus fondamentalement la stabilisation et les possibilités d'investissement qui seraient à l'origine de ce changement de rapport à la société. Confirmant l'opinion de Bellot, les coordonnateurs de logements nomment la stabilité comme étant le point de départ d'une construction biographique. Ils constatent parallèlement les limites structurelles d'un système d'hébergement temporaire faisant en sorte que les jeunes migrent de refuges d'urgence en maisons d'hébergement temporaire, du marché privé à la rue, ou aux institutions comme la prison (décrivant ici le «syndrome des portes tournantes»). Ils savent que par cette errance, les jeunes reproduisent, souvent malgré eux, leur passage entre centre et familles d'accueil (d'où proviennent la majorité des jeunes itinérants). L'apprentissage de l'autonomie s'effectue donc dans la durée. Dans la plupart des cas, c'est afin de permettre la stabilisation des jeunes dont ils suivent intimement le développement que les promoteurs mettent sur pied des programmes de logement, offrant un statut légal et une durée de séjour moins limitants que l'hébergement. En ce sens, Plusieurs organismes dont le Refuge affirment que les jeunes disent avoir de la difficulté à reconstruire leur vie dans un cadre péremptoire, sujet à l'intrusion et aux restrictions esthétiques et comportementales, notamment. Pour être source de stabilisation et d'investissement, le logement devrait donc répondre aux conditions d'un domicile réel (continuité, sécurité, intimité, exclusivité et souveraineté d'accès d'un espace de vie privé, selon Laberge et Roy).

À partir de l'accès à un logement à de telles conditions, trois questions de fond se posent, mettant toujours en cause de logement dans la conduite du processus biographique. La première est celle de l'acceptabilité du logement. Si le désir d'accès au logement ne fait aucun doute chez les jeunes affaiblis par la rue, le vécu du logement est initialement comparé à une «cage» par Homont, le coordonnateur du Refuge (2007: entrevue). Le logement peut devenir synonyme de contrainte et d'enfermement. La difficulté de rester entre quatre murs serait celle d'arrêter de fuir, de penser à soi, de se retrouver dans l'histoire. Dans d'autres cas, la protection et la mémoire familiale restituées par le logement, par ses symboles (cuisine, lit...) provoque une régression, un enfermement, puis une résolution de la peur du jugement porté sur la marginalité. À cet égard, ce serait moins la taille du logement, ou ses commodités qui faciliteraient la stabilisation que la sûreté de l'occupation et son symbolisme familial. Ce serait également la qualité des éléments permettant de renouveler sa lecture du monde extérieur (afin de

s'y repositionner et d'en reconstruire le sens) comme la grandeur des fenêtres, la présence de balcons et d'espaces extérieurs attachés au logement. La capacité de prolonger l'espace privé à l'extérieur, ou dans l'espace commun interne seraient cruciales à cette fin. Notons qu'aucun organisme parmi les sept examinés ne mentionnent disposer de logement au sous-sol, et deux d'entre eux destinent le sous-sol à des affectations communes: administration, lavage, et lieu de projets collectifs.

La stabilisation impose donc une réflexion, tandis que la stabilité impose un regard sur soi de la part de l'intervenant, favorisant la prise de conscience de l'image de soi. Après la prolongation du moment de l'accès au domicile, la stabilisation du jeune pose la question de la reconnaissance, de l'organisation et du soin de soi. Les «aptitudes de base» que tous les organismes aspirent à conférer aux jeunes se rapportent à ces comportements. Le statut juridique du logement offrant le choix de s'exposer ou non, permet l'établissement d'une alliance constructive entre l'intervenant et le jeune (Homont, 2007: entrevue). Selon le coordonnateur, le «trimballement» engendre une perte des repères et des habitudes, donc des rituels et des normes relatives au soin, tels la propreté du corps et des vêtements, la salubrité des aliments, ou même du langage et du sommeil. La maladie mentale transforme (ou annihile) le vécu du corps, donc l'appétit et le recours aux services de santé. Plusieurs jeunes (environ le tiers en souffrent plus ou moins) refusent d'admettre leur maladie mentale. La stabilité des objets et des êtres, le système de contraintes et l'organisation propre à la vie domestique révèlent les disfonctions mentales, et forcent les jeunes à les admettre. Parallèlement, l'appropriation et l'attachement mutuel le permettait: «quand du côtoie des jeunes pendant des années, l'intervenant devient un allié... Pis tranquillement, tu rééduques (...) cet attachement est nécessaire pour les sécuriser, et pour qu'ils avancent dans leur cheminement». (Homont, 2007: entrevue). Dans un tel cadre, les jeunes pourraient mieux accepter les progressions et les régressions, et y faire face en groupe ou avec l'intervenant.

Ainsi, de façon aussi importante, le jeune stabilisé peut envisager l'investissement dans certaines démarches de solution à ce qui formerait autrement des «motifs de psychose», tel que l'accumulation des mandats judiciaires, l'analphabétisme, l'apparence dégradée du soi, la réduction de la consommation, le SIDA, et ainsi de suite. Le jeune peut dès lors, en terme souvent employé, «rectifier sa situation». Avec ou sans l'accompagnement de l'intervenant, le jeune pourra se rendre périodiquement chez le dentiste et s'inscrire aux écoles de rue, par exemple. Suite à un internat en psychiatrie, le résident pourra compter sur l'intervenant pour réintégrer son logement, et sur le cadre de vie pour assurer la continuité de sa vie. À l'opposé toutefois, il semble que l'organisation et le soin de soi soient la contrepartie nécessaire pour échapper à la l'itinérance. À ce propos, une intervenante confie que, bien que le BCJ ne pose aucune condition de démarche personnelle à l'accès ou à la durée du séjour (plan de vie, recherche d'emploi, études...), les jeunes ne concevant pas ou n'adoptant pas de tel «plans» ne réussissent pas à prolonger leur séjour en logement (Rioux, 2007: entrevue).

Une fois la stabilité acquise, et de concert au processus de reconstruction de soi, la troisième question posée par la domiciliation est celle de la reconnaissance sociale, ouvrant la porte à l'établissement d'une réciprocité sociale. Ici, l'attachement et le soin portés aux êtres s'étend à ceux portés au milieu de vie. Homont (2007: entrevue) constate en ce sens une nette amélioration du respect des lieux physiques par les jeunes, en fonction de la longueur de leur séjour. Parallèlement, le coordonnateur précise que la reconnaissance sociale est bilatérale. Dans la durée de l'investissement, le jeune apprend à reconnaître sa collectivité, ne serait-ce que physiquement. «L'accès au beau» importerait en ce sens (Homont: 2007: entrevue). Toutefois, la réciprocité nécessite souvent d'être apprise, occasion qu'offre la préparation des

repas (le repas étant le projet collectif le plus simple et le plus symbolique de la communauté). Pour cette raison, notamment, l'espace commun des initiatives observées est presque toujours doté d'une cuisine. Homont renchérit, à l'endroit du repas: dans leur vécu institutionnel, les jeunes ont toujours tout reçu. «On leur donne tout (...) le repas, le lit (...) mais on leur donne jamais l'occasion de donner (...) ça grandit leur estime que tu leur donne la possibilité que eux te donnent». Enchaînant immédiatement, «la fierté d'être en logement, stabilisé leur donne l'envie et la force de recontacter leurs parents (...) La famille reprend un sens, qu'elle n'avait pas quand ils étaient dans la rue, car ils étaient toujours dans la fuite, dans la solitude». Au quotidien, toutefois, la réciprocité au lieu informel de la cuisine ouvre les participants du projet aux non-participants admis. S'installe alors une «vie normale», dans tout ce qu'elle a de «sain» et «rassurant» pour les jeunes (2007, entrevue).

Cet exposé du processus se déroulant principalement au Refuge suffit à préciser comment, pratiquement, le logement structure le parcours biographique «se trouver, se retrouver et être reconnu» avancé par Bellot. On y voit que le logement intervient dans le processus d'apprentissage de l'autonomie, forme le siège ou même la voie d'une intervention (de même qu'une certaine part de ses objectifs). Au sein de l'ensemble d'habitation, logement et intervention sont étroitement liées, et constituent ce «soutien en milieu de vie». Très brièvement, ce soutien s'agit principalement de présence constante ou récurrente d'intervenants procurant une compréhension et une attention soutenue, le rappel d'un système d'attentes comportementales, une orientation au sein des ressources externes, ainsi que l'offre de formation ou d'information au résident. Il peut aussi s'agir de consultations psychologiques. Appliqué au groupe, ce soutien s'agit principalement de motivation et de soutien à l'action commune, voire citoyenne autour de projets ayant une portée interne (participation décisionnelle, par exemple) et une portée externe (projets à teneur économique, artistique ou politique). Il peut aussi s'agir de gestion de conflit.

Situer les différentes modalités de soutien en milieu de vie

Ces services visent principalement l'acquisition d'aptitudes nécessaires à l'autonomie, définie d'un point de vue socio-professionnelle ou, dans bien des cas, comme la capacité d'occuper un logement de façon autonome, sans égard à la provenance du revenu. Spécifiquement, ces services viseront alors à développer les capacités de socialisation, d'affirmation de soi et de vie en groupe donnant lieu à un projet de vie (l'Avenue, 2003: 95; FJTM, 2003: 18). Ils viseront autrement à développer les capacités d'utilisation des ressources externes, d'organisation et de mobilisation collective, et de prise charge du milieu de vie en vue de sa reproduction (Ma Chambre, 2003: 89; Appartenances, 2003: 67; BCJ, 2007: entrevue). Il apparaît donc que l'organisation et la philosophie de prestation de ces services varient beaucoup. Cette variation est significative car elle se traduit dans la typologie de l'habitat offert, et dans la durée du séjour permis.

En matière d'organisation des services et de leur esprit, on distingue deux axes fondamentaux permettant de comprendre cette différence. Le premier oppose un panier de service à un continuum de service, c'est à dire un mode de prestation multiple et simultanée de services, auxquels le bénéficiaire et les intervenants ont recours de façon opportuniste, par opposition à une prestation échelonnée de services correspondant à des phases d'acquisition d'aptitudes et de connaissances. Ce mode de prestation, par continuum, est le plus couramment observé dans les approches dont l'intérêt est mentionné par les institutions fédérales canadiennes (SCHL et INSA). Il donne lieu à un parcours résidentiel où la prise

progressive de l'autonomie coïncide plus ou moins au continuum suivant: foyer d'Urgence, maison d'hébergement, logement de transition et logement permanent (la durée de séjour n'est pas toujours fonction de l'affranchissement de l'autorité, toutefois). L'ordre de prestation des services (la définition des phases du continuum) apparaît plutôt variable, selon les objectifs du programme. Certains positionnent l'acquisition d'aptitudes économiques avant le développement d'aptitudes personnelles, ou la définition d'un projet de vie.

Le second axe oppose des philosophies et correctrices et supportantes, voire provisionnelles. Cette opposition est loin d'être superflue. Elle reflète une différence importante de perspective sur les rapports entre le jeune et son environnement. Ici s'opposent une approche de consistant à transformer les comportements individuels à une approche qui vise à limiter les effets néfastes de comportements jugés nuisibles à l'individu, dans l'optique d'une autorégulation. Cette dernière approche consiste principalement à répondre aux besoins primaires pour favoriser l'auto-organisation. Elle nécessite de comprendre les dynamiques contextuelles dans lesquels prennent place des comportements tels que la toxicomanie, l'emploi informel, ou la résidence informelle. Les intervenants psychosociaux accordent plus d'importance au contexte qu'à l'objet; plus d'importance à la compréhension de l'environnement dans lequel évolue le jeune, aux rapports sociaux qui s'y déroulent, aux choix qu'y prennent les jeunes perçus comme acteurs, à la culture qui s'y dessine et qui conditionne leurs actes. Les tenants de cette approche sont d'avis, par exemple, que «l'environnement peut être plus risqué que le stupéfiant (lui-même)», en faisant référence au contexte de violence qui l'accompagne (PSU-Ottawa p.10). À l'égard du logement, ils considèrent d'une part, que la durée d'occupation est essentielle à la compréhension des comportements dangereux et constatent, d'autre part l'importance et l'intérêt du processus d'auto-guérison, d'auto-organisation qui apparaît à partir du moment où l'individu se trouve stabilisé, confronté à lui-même, et sécurisé (Refuge, 2003: 33; PSU-Ottawa: 11).

À l'opposé, les tenants de l'approche réformatrice conditionnent plutôt l'accès au logement à la production et au suivi d'un plan de vie normalisé (débutant le plus souvent par des études) et à la participation à des activités collectives internes dirigées. Il est fréquent que l'alimentation soit normalisée, et possible que les capacités d'expression et de pratique spirituelles soient brimées (FJTM, 2003: 19, 25). Les protagonistes de cette approche n'hésitent pas à séparer la résidence aux lieux de prestation des services spécialisés du centre-ville (certains organisent des transports privés quotidiens). Ils forcent ainsi un compromis difficile entre la mise à l'écart d'«influences néfastes» aux bénéficiaires (drogue, alcool, vice sexuel, etc.) et la possible création de lien des bénéficiaires à la fois entre eux, et aux institutions publiques de la ville (TOH-Calgary, 2003: 8). Il importe de mentionner que cet éloignement du centre peut être réclamé par les jeunes eux-mêmes, même dans le cadre d'approche «supportante» (Homont; Plante, 2007: entrevues).

Il est difficile d'établir une fréquence de correspondance entre les modalités inscrites aux deux axes ci-décrits, par exemple, entre une approche permettant un parcours résidentiel échelonné, et une philosophie «supportante» ou «correctionnelle». Toutefois, il apparaît clairement que les tenants de l'approche correctionnelle optent pour une durée de séjour se limitant entre 12 et 24 mois, dans des logements souvent partagés ou des chambres «semi-privées» (partagé(e)s ou avec droit d'intrusion) donc l'occupation repose sur un contrat plutôt qu'un bail. Il apparaît également qu'une majorité des promoteurs montréalais adoptant l'approche correctionnelle optent pour une certaine excentricité géographique de leurs établissements (RAPSIM, 2003: 109). Cette approche limite en ce sens l'utilisation des institutions

centrales, et compromet la création d'un domicile (selon Laberge et Roy). Elle prévient aussi, dans une grande mesure, le développement d'un habitat véritable (au sens donné par Bernard). Au contraire, l'approche provisionnelle procure un statut de locataire par le moyen d'un bail, ainsi qu'un domicile véritable, un territoire inaliénable. Cette correspondance entre approche et logement est représenté à l'annexe 1.

Il est intéressant de considérer l'origine de ce rapport au logement. Appliquant l'approche «supportante», le PSU-Ottawa avait pour objectif initial de mettre fin à l'itinérance en offrant des services sanitaires à la population itinérante. L'organisme en vint au constat que l'offre de logement s'imposait comme premier correctif au programme. Au centre Dollard-Cormier de Montréal, un constat similaire se pose dès le milieu des années 80. Selon le CDC, «les besoins primaires comme le logement et la nourriture influent sur la consommation (d'intoxicants)», soutenant alors qu'«une approche axée sur la réduction des méfaits (approche essentiellement provisionnelle) (est) plus efficace». (PSU-O: 8; CDC, 2001: 2). En réponse à ce constat, les deux organismes mirent sur pied des «continuums» résidentiels, avec en fin de parcours, l'accès à des «logements à long terme» et à des logements autonome avec baux. À l'opposé, les tenants de l'approche «correctionnelle» semblent réagir à l'incapacité de certains résidents de demeurer en logement, notamment lorsque la provision de logement forme l'objectif initial du programme. C'est le cas du programme FIT-TOTH de Calgary (2003: 2,3). Il semble alors qu'en raison d'un manque de qualification des intervenants, de leur roulement et de l'obligation de résultats quantifiables, la possibilité d'éjecter les participants demeure un mode de gestion prisé des jeunes par les coordonnateurs (FJTM, 2003: 24; RJStL, 2003: 81,82). Il convient donc d'observer qu'historiquement, les impératifs immobiliers et sanitaires se trouvent en dépendance mutuelle.

Identifier un champ privilégié de composition d'un soutien en milieu de vie

Devant l'importance de la stabilisation et de l'appropriation du logement pour l'évolution biographique des jeunes, le problème de la pertinence de l'une et l'autre des approches se pose avec acuité. À ce sujet, Bellot est catégorique (2007: entrevue): l'approche correctionnelle entretient des rapports de dépendance qui se traduisent par la répétition des demandes d'institutionnalisation. Selon elle, cette approche conçoit préalablement les jeunes comme victimes ou délinquants, à extirper «coûte que coûte» d'une rue perçue comme «diabolique». Elle impose le retour à la normalité, qui devrait plutôt être négocié. Bellot décrit l'approche comme s'apparentant à un enfermement où «on prend ton corps (pour le) malléer, et te donner des valeurs, pour faire en sorte que tu rentre dans la société, et le plus vite possible». Le «projet de vie» caractéristique en serait trop normalisé pour engendrer une réussite scolaire ou professionnelle.

Toujours selon Bellot, cette approche fonctionne pour une «minorité de jeunes» (et pas nécessairement les plus jeunes) prêts à renoncer à leur libre-arbitre, à être acteurs de leur vie. «comme un enfant qui n'a pas appris à grandir». Il aura toujours besoin d'un cadre qui, admet-elle, pourra s'agir d'un emploi régulier, d'une routine. Pour la majorité toutefois, il s'agira de d'autres organismes, de la prison, du crime organisé ou, dans le cas d'une «certaine majorité» de filles, d'un conjoint sur lesquelles elles canaliseront leur dépendance en devenant mère. Ce rôle social ne les rendra pas moins vulnérables, mais souvent logées

par l'aide sociale. Chose certaine, Bellot voit dans cette approche non d'abord une réponse au manque de ressources, mais une maille du «syndrome des portes tournantes» formé de l'alternance renouvelée de la rue et de l'Institutionnalisation.

À l'opposé, propose Bellot, la stratégie soutenante ou provisionnelle mise sur le développement de la personne (identité et capacités), et de son autonomie. Selon l'auteur, cette approche prends du temps, mais réussit une fois pour toute à rendre le jeune autonome. Le problème demeure, selon elle, qu'avec ce temps, on touche une «très faible minorité» de jeunes, bien que la plupart d'entre eux évoluent à l'extérieur de l'une ou l'autre des approches, faute de ressources (2007: entrevue). Il importe toutefois de ne pas confondre logement autonome, et logement promouvant l'autonomie. Par exemple, au Centre Dollard-Cormier, aucun service psychologique ou relié à la consommation n'est offert au sein des initiatives affiliées. L'offre d'«aide à l'apprentissage de l'autonomie» y est sporadique; on y rapporte des tensions entre résidents sobres et consommant, qui prennent «l'allure de crise», «qu'il a fallu quelques années pour résoudre», par une intervention de la direction (du CDC, vraisemblablement). En cela, le milieu de vie ne saurait se passer du soutien.

Il apparaît donc que l'approche provisionnelle, largement illustrée par le récit du Refuge, conçoit la sortie de rue non comme une normalisation, mais comme une prise d'autonomie. Elle repose sur la qualification de soi. L'accès à un domicile réel permettra au jeune d'entrer en relation d'égalité, de confiance avec pairs et aidants, de s'organiser, de contrôler son environnement et de se constituer selon ses propres aspirations. Elle ouvre la porte au projet véritable. Ces aspirations, en l'occurrence, sont souvent d'échapper à la marginalité, à cause de l'usure et de l'affaiblissement qui s'en est suivi. Le statut de locataire et la protection offerte par le logement en deviennent le véhicule. Notons, toutefois, que l'objectif du Refuge est de «briser le cycle de l'itinérance et d'éviter la dégradation de la santé» des jeunes (Homont, 2007: entrevue). En ce sens, le coordonnateur n'hésite pas à intervenir de façon contraignante s'il perçoit que la personne peut tout perdre, et se désorganiser. En ce sens, dit-il, «on fait du corps à corps». Le non-paiement du loyer serait un indice sûr d'une désorganisation, un «problème d'entrée» pour l'intervention (Refuge, 2003: 34, 36). Tels seraient les contours des modalités du soutien en milieu de vie. Ici, c'est en reliant l'être ou plutôt l'intimité au travail que l'offre de logement devient une modalité «thérapeutique», de reconstruction de soi à part entière.

Quatre dimensions irréductibles de la composition et de l'usage du cadre de vie

Fort de ce constat, il serait enfin utile d'explicitier la fonction de quatre types de dispositions physiques, au sein des initiatives confondues : la localisation du logement, l'usage du logement, la fonction de l'espace commun, et la distribution des participants dans le projet.

La localisation de l'ensemble résidentiel

Les choix de localisation des promoteurs paraissent intimement liés à la vie d'un quartier. Il semble toutefois que la principale distinction qu'il soit pertinent d'effectuer à l'égard de la localisation immobilière soit l'inclusion ou l'exclusion (voire le degré de proximité du logement) du territoire de pratique

des jeunes de la rue, s'avérant invariablement être une partie «marginale» du centre ville. Au delà de ce champ de distinction, le choix du secteur d'établissement est d'abord un «non-choix» (l'Avenue, 2003: 96) ou semblerait répondre à des conditions internes ou historiques.

Selon Homont (2007: entrevue), ce sont les jeunes eux-mêmes qui, après plusieurs années vécues dans la rue, demandent à être distancés de leur territoire de pratique, défini (selon Labelle, 2007: entrevue) comme étant l'espace compris entre le pont Jacques-Cartier, le boul. Saint-Laurent, le vieux port et le Plateau Mont-Royal. La tentation (drogue, prostitution) serait trop grande, le souvenir des refuges centraux trop pénibles et, une fois logés, les motifs de socialisation (avec les anciens confrères de rue et la société) seraient transformés. Hormis ce désir de distanciation apparaissant après une marginalité «conjurée», les avis sur le potentiel épanouissant ou aliénant du territoire de pratique sont partagés.

Le potentiel aliénant du centre, voir de la ville, est bien réel pour les jeunes fragilisés. À l'exception des rapports subjectifs, les dangers associés la criminalisation des pratiques courantes et illicites peuvent précipiter le jeune dans une spirale de provocation et de répression. L'accoutumance aux drogues injectables peut atrophier son espace géographique et social, celui-là qui lui donne opportunités et plaisirs. On l'a vu plus haut, le logement a pour effet de transformer radicalement le rapport à la drogue et à l'espace public.

Face à ce danger, Bellot (2007: entrevue) suggère que les jeunes les plus fragiles sur le plan moral pourront gagner à être distancés du centre-ville ou de Montréal, mais que les dangers de rechute sont souvent les mêmes en région, notamment car l'hébergement y est absent. Elle soutient qu'en raison de l'incapacité de prédire l'environnement qui sied le mieux au travail de sortie, il importe d'oeuvrer dans l'environnement que le jeune envisage. L'auteur suggère donc d'abord de renforcer les capacités d'identification personnalisée (outreach) des jeunes fragilisés, en accord avec une action préventive (2003: 13, 14). Pour Labelle (2007: entrevue), il est important que les jeunes puissent demeurer dans leur territoire, où les services d'outreach peuvent établir des liens avec eux. Cela, alors que le travail policier vise à disperser les jeunes et à les éloigner du centre. Bellot (2007: entrevue), soutient plus généralement que «les jeunes les plus mal pris ont tout intérêt à demeurer à Montréal», en raison des institutions d'enseignement, du soutien à l'emploi et de l'hébergement qui forment autant de postes de réinsertion. Les jeunes les plus «mal pris» étant ici ceux provenant de milieu défavorisé, ayant une longue expérience de prise en charge en centre jeunesse, ou en rupture avec leurs parents. Pour une grande partie des jeunes venus de l'extérieur toutefois, la sortie de la rue passerait par un retour au milieu d'origine, au sein d'amis, ou de la famille, lorsque ce milieu existe, notamment dans les milieux moins carencés.

Dans un second ordre, les initiatives tendent à se localiser à l'intérieur ou plutôt, aux abords de quartiers «modestes» (non sordides) de la ville, mais dont la vitalité communautaire et civique est solide et vivement établie (tel qu'illustré en annexe 3). Pour plusieurs raisons, à commencer par le prix du sol ou la stabilité des loyers (selon qu'elles soient propriétaire ou locataires). Pour le jeune, ces raisons seraient aussi le coût de l'alimentation, l'abondance d'organismes caritatifs, la relative proximité des services spécialisés centraux (toxicomanie, écoles alternatives, etc.), son acceptabilité sociale plus facile, et le sens qu'il y trouverait à revendiquer, à s'y procurer une quelconque identité (marginale ou conventionnelle). Notons que l'acceptabilité sociale en question est surtout celle du promoteur, qui gagnera à s'installer dans un secteur où il pourra améliorer son aspect physique, ou constituer une opportunité économique pour les résidents voisins. C'est le cas de Ressource-Jeunesse de Saint-Laurent, installée au sein d'îlots

de pauvreté, qui décida d'ouvrir ses cuisines aux voisinage (RJStL, 2003: 80). C'est le cas également des Appartenances du Tournant, ayant récupéré un bâtiment barricadé sur la rue Frontenac, à Montréal (Appartenances, 2003: 70).

Dans un ordre assez similaire, reflétant ce qu'indique Labelle, il importerait que le jeune se situe au sein de la différence culturelle, voire même socio-économique. Homont (2007: entrevue) oppose quartier défavorisé et communauté qui, implicitement, contient des classes sociales différentes partageant une vie sociale commune. Bien qu'il préfère le voisinage de logement sociaux, il considère que le fait de côtoyer des propriétaires de classe moyenne favorise l'inscription communautaire des jeunes (2007: entrevue). Cette inscription communautaire devient particulièrement importante à l'égard du travail. Selon Labelle (2007: entrevue), il importe de développer l'économie informelle en lien avec le logement. Selon l'auteur, il importe aussi que le travail des jeunes soit socialement reconnu, et valorisé (par la sanction du marché, pourrait-on dire). Puisque la reconnaissance (et l'identification) viennent du regard de l'autre, il s'agit de dépasser le cadre de ses semblables, de la marge, en reconnaissant le caractère temporaire de celle-ci. En ce sens, elle insiste sur l'importance de donner «pignon sur rue» au cadre de vie des jeunes dans un contexte de «mixité sociale» (mots de l'auteur). Ces activités informelles permettent de rendre une dignité au jeune, par l'égalité des rapports socioéconomiques que permet le fait d'offrir. En préconisant la mixité sociale, l'auteur opine toutefois sur l'importance de l'égalité des rapports qui permet une vraie réciprocité. On ajouterait que la banalisation typologique du logement trouve son importance ici.

Dans un quatrième ordre, les promoteurs agissent rationnellement de façon à créer une synergie, et un partage de ressources entre les établissements qu'ils contrôlent. Ils tiennent également à conserver la continuité du suivi sociosanitaire entamé entre les jeunes et leur partenaire principal, le CLSC. Pour ces raisons, la plupart des promoteurs tiendront à installer leurs nouveaux établissements (souvent des logements) à proximité de leurs anciennes positions (un centre d'hébergement ou un centre de jour, par exemple). En gardant distincts le lieux de ces établissements, ils ponctuent le temps et l'espace d'un parcours résidentiel échelonné.

La typologie et l'usage du logement

Il semble être difficile d'apprécier les écarts de typologie d'habitat au sein des initiatives. Bien que la taille des logements s'étende du 1,5 au 3,5, les similitudes d'une initiative à l'autre tiendraient à la définition minimale d'un logement autonome à faible coût. Notons, d'une part, que les jeunes sont presque toujours logés individuellement, et que les concepteurs du logement (GRT et architectes autonomes) s'appliquent à ne pas franchir le seuil de certains types morphologiques: ceux de la chambre, et ceux du logement institutionnel. Ces caractères morphologiques provoquent, on observe, un désinvestissement résidentiel, et le départ précipité des jeunes (Appartenances, 2003: 73; Rioux, 2007: entrevue). D'autre part, dans le cas du logements existant, son caractère minimal tiendrait aux contraintes à l'acquisition des promoteurs, ou des locateurs publics. Ainsi, les immeubles mis à disposition des promoteurs sont souvent d'anciennes maisons de chambres ou des petites conciergeries regroupant des logements économiques, semblables et normalisés. En ce sens, c'est d'abord l'aspect, la facture du logement qui différencie l'une ou l'autre des initiatives, suivant leur capacité d'obtenir des subventions à la construc-

tion, ou leur dominance vocationnelle, immobilière ou sanitaire. Dans la majeure partie des cas, le logement type pour une personne seule intègre un séjour et une cuisine séparés par une demi-cloison, pour une taille avoisinant les 400 pieds carrés. Une toilette exiguë forme une seconde pièce.

Dans le temps, il apparaît que l'usage du logement ne soit pas celui d'une routine stable, mais fonction d'une évolution, à la faveur de celle du jeune. Ce qui suppose une certaine mobilité. À la mesure de sa tolérance à la solitude et de ses aptitudes domestiques et sociales, le jeune pourra occuper un logement de plus en plus autonome, c'est-à-dire éloigné d'une surveillance et de la vie en groupe, pourvu d'une cuisine et d'un espace de travail. Compte tenu, également de l'inégalité des aptitudes chez les jeunes, il convient d'offrir une gamme étendue d'environnements domestiques, comme points d'entrée au sein d'un continuum résidentiel fondé sur une autonomie progressive.

Le logement serait d'abord rêvé et, dans certains cas, conçu en collaboration avec les résidents (Appartenances, 2003: 73; Refuge, 2007: entrevue; CDC: 3). Il paraît être utilisé intensément comme lieu de rassemblement entre amis; dans la perspective où, notamment, la plupart des jeunes ont connu une vie de groupe, et souffrent d'isolement une fois parvenu en logement. Ce logement est aussi le lieu de la garde provisoire d'enfant (surtout du côté des jeunes pères), et d'une garde permanente chez les mères. Il est d'ailleurs commun d'observer, au sein d'un ensemble type de 12 unités, que deux d'entre elles soient réservées aux mères. Dans la plupart des cas, il s'agira de quatre pièces et demi donnant sur la cour arrière. Dans un autre ordre, les entrevues font état d'un fort degré d'appréciation esthétique du logement, et d'un certain investissement dans son décor: «le logement devient la projection de ce qu'ils sont» (Homont, 2007: entrevue). Dans certains cas, la maladie mentale requiert un espace absolument neutre, et blanc. Interrogé à savoir si, règle générale, les logements ne devenaient pas des espaces de travail informel (récupération, production, vente), le coordonnateur affirme plutôt que le logement est vécu et utilisé comme une «chambre d'enfant»: «Mon logement, c'est mon chez-moi, mon plaisir» (2007: entrevue). (Homont confie alors son désir de louer le stationnement pour en faire un espace de réfection et de vente de meubles trouvés dans les ruelles). Interrogé à savoir si les logements deux et demi sont trop petits, subjectivement parlant, il affirme que non (les jeunes sont seuls et auraient peu d'effets), mais que les jeunes viennent souvent manger à l'intérieur de l'espace commun. Celui-ci est vécu comme la prolongation de l'espace privé.

La typologie et l'usage de l'espace commun

L'espace commun se trouve généralement dans une pièce dédiée, occupant ou non un endroit privilégié au sein de l'ensemble d'habitation. Par exemple, il pourra s'agir d'une salle de réception fenêtrée au rez-de chaussée, à proximité de l'entrée principale ou encore, dans le cas du BJC et du Refuge (locataires de la SHDM), de deux logements contigus aux cloisons abattues, obtenus au fil des vacances courantes. Il semble que dans un cas ou dans l'autre, cet espace aie une superficie double ou triple de celle d'un logement. Dans presque tous les cas, cet espace est pourvu d'une cuisine et dans certains cas, le bureau de coordination y est logé. Cet espace est le lieu d'une organisation collective (prenant la forme de groupe d'achat alimentaire, ou de différents comités de travail), de partages informels (repas, loisirs), et de l'exercice de l'autorité. Il s'y crée des liens avec les anciens résidents, avec les jeunes d'autres installations (Appartenances, 20003: 73), et avec des personnes non-participantes, externes (Homont, 2007: entrevue) «l'expérience qu'on a ici, ça fait quinze ans que ça tourne autour de la cuisine (...) Beaucoup de choses se font dans la cuisine, des apprentissages de bases, des discussions, informelles, des rencontres (...) c'est la

plus grande pièce de la maison.» (RJStL, 2003: 79). Ainsi, c'est un réseau social qui se crée. En fait, pour la coordonnatrice des Appartenances, un espace commun est nécessaire à la création de liens, à l'entraide, mais aussi au suivi et à l'intervention.

Selon Homont, l'espace commun fait le pont entre les résidents et l'autorité («entre nous et eux»). Puisque le logement forme un territoire souverain et individuel, l'autorité peut (et se doit) d'être négociée, dans un espace à la fois neutre, public et projectuel. Cela, dans la mesure où les rapports de pouvoir doivent être équitables et tolérables, où le jeune désire progresser, et où l'intervenant gagne à devenir allié des jeunes, au sein de leur mobilisation. Mobilisation qui demeure volontaire dans l'approche «provisionnelle», et obligatoire dans l'approche «correctionnelle». On y trouvera donc, en plus de la cuisine, une grande table, des ressources documentaires, un ou des terminaux informatiques, un divan, etc. Tout ceci, dans une optique à la fois communale, et de «mimétisme du bureau» qui cherche à se confondre au logement (Homont, 2007: entrevue). L'espace commun fait écho à l'espace public urbain, où la vie en commun est encadrée par des marqueurs normatifs et traditionnels, et guidée par un principe d'ordre sujet à négociation. Ici comme dans le cas de l'espace public urbain, cette négociation est conditionnelle à l'occupation d'un espace privé souverain.

L'espace commun peut aussi s'agir de la cour. Dans tous les cas, la cour est très appréciée, et utilisée. Elle apparaît comme un lieu de détente mais aussi, de travail. L'atelier de bicyclette et de menuiserie sont des figures récurantes. L'espace commun peut s'étendre hors de la ville, par des visites en cabane à sucre, ou l'acquisition de fermes, comprenant des dortoirs et visant l'acquisition de nouvelles expériences de travail (l'Accueil Bonneau, 2007: site internet). Notons toutefois qu'aucune initiative de logement ne semble avoir fait du rapport au travail un élément d'intervention aussi important que le rapport au logement. Cela, contrairement à Dans la rue (gîte, centre de jour et outreach), doté d'une école de rue, de plateaux de travail internes, mais dont les programmes s'étendent à des entreprises externes.

Les capacités d'admission et la distribution des jeunes au sein de l'ensemble résidentiel

Il apparaît d'abord que la plupart des initiatives (ou leurs installations respectives) rassemblent entre 12 et 22 unités. Au delà de cette dimension optimale pour une gestion du quotidien, la coordination et l'offre de soutien seraient plus difficiles (RJStL, 2003: 75, 76). La capacité d'admission des initiatives se situe bien en deçà du nombre de demandes. Par exemple, les Appartenances refusent plus de 500 demandes annuellement pour 12 places disponibles; RJStL reçoit 420 demandes et en accepte 75 annuellement. En tout, le RAPSIM fait état d'un stock de 574 unités de logement avec soutien et baux, de 148 unités de logement transitoire avec soutien, et de 245 places en hébergement pour une population itinérante évaluée à entre 4000 et 5000 jeunes (RAPSIM, 2003: 115, 116; Bellot, 2003: 21). Le taux d'occupation du logement étant alors établi à 100%, et celui de l'hébergement, à 92,13%, pour un séjour d'une durée moyenne «supérieure à un an». Au Refuge (logements avec baux), cette durée moyenne est de 52 mois (Refuge, 2006: 7).

à l'intérieur d'une initiative, la distribution des jeunes semble obéir à des logiques distinctes, avec pour résultat, une mixité ou une homogénéité des participants. Il apparaît que dans les initiatives prenant le relais d'un gîte (à clientèle nécessairement sexuée), une discrimination se poursuit selon le sexe. Celle-

ci semblerait convenir à la fois aux participants qui craignent les conflits conjugaux, et aux promoteurs dont l'expertise serait sexuée, tout comme le serait le logement (Appartenance, 2003: 68; Refuge, 2006: 6).

Au Refuge, bien qu'on admette uniquement des résidents masculins, le fait de louer des places dans un immeuble contenant des non-participants procure une mixité intéressante, que l'on dit «rassurante» et «bénéfique» pour les deux groupes. Pour les jeunes, le cadre d'une vie normale procure ces bénéfices tandis que pour les non-participants, pauvres, la présence d'intervenants procure à la fois sûreté et conseils occasionnels. Cette pratique d'attribution est également le fait du BCJ (volet Appartements supervisés) où, comme dans le cas précédant, les logements sont offerts au hasard des vacances (Homont; Rioux, 2007: entrevues). Les deux coordonnateurs indiquent que la mixité des participants favorise une circulation plus rapide de l'information. C'est d'ailleurs ce qui, selon Homont, permet de prévenir la dégénérescence de l'immeuble en «piquerie». Selon Rioux, l'information parvient encore plus rapidement à la coordonnatrice lorsque des mères résident au sein de l'ensemble; les conflits s'en soldent rapidement. La diversité cultures et des intérêts permettrait donc d'alléger les coûts de gestion, et procure des bénéfices mutuels importants.

Conclusion

L'entrée à la rue apparaît comme une étape inéluctable du développement des jeunes qui choisissent la rue comme ultime recours, notamment à cause de leur état affectif, de la situation objective de leur famille, ou de celle de leur milieu substitut. Celles-ci résultent en des carences de développement de l'identité, des capacités de socialisation, ou du bouclage de ces deux dimensions personnelles. Ainsi, tant l'entrée que la sortie de rue se présentent comme une recherche biographique. Qu'ils dérivent ou agissent par impulsion, les jeunes qui élisent domicile dans la rue déploient des stratégies d'occupation et des modèles spatiaux structurant une «maison» étendue, et soutenant une sociabilité familialiste. Une telle élection du domicile rappelle l'élection d'objets transitionnels ou la formation d'espaces transitionnels, formant un canal d'expression du soi authentique. Une telle démarche semble constituer parfois une expérience développementale, parfois une mobilisation dans un champ restreint du possible, tant par l'écart entre l'image du soi à une certaine hégémonie normative, que par l'absence de base d'organisation des activités. Les pratiques des jeunes apparaissent donc, également, comme une tentative de production d'un espace inexpugnable où la créativité joue un rôle identitaire, éthique et politique éminent.

Au cœur de ce processus de création et d'occupation, le corps et le rapport aux pairs jouent un rôle déterminant, construisant une identité fortement liée aux espaces investis par les jeunes, et à leur pratique posant problème aux institutions, aux commerces et aux mœurs. En intégrant leur famille et des travailleurs de rue au sein de leurs réseaux et de leurs rapports institutionnels, les jeunes arrivent à négocier avec la société stable, et tentent de conjurer leur précarité. La famille, comme asile moral et matériel, apparaît comme première instance pouvant favoriser la sortie de rue. La ville toutefois, et ses institutions centrales, apparaît non comme un lieu de déchéance avancée, mais comme un lieu d'expression et de réinsertion des jeunes dont la rupture avec la famille est la plus prononcée.

La rue s'affiche donc comme expérience avancée de marginalité, comme extrapolation de l'anormalité et comme exacerbation de la mobilité forcée. Elle est à la fois lien et fuite, opportunité et danger, solidarité et précarité. Son expérience est liée à l'état socio-affectif du jeune, à la précarité des capacités d'intégration sociale qu'il possède, aux opportunités de survie et aux systèmes de répression déployés par la société.

On l'a vu, malgré le caractère paradoxal, épanouissant ou aliénant de la rue, les jeunes y cherchent d'abord un espace d'insertion sociale, lorsqu'ils n'y sont pas précipités par une rupture économique. La rue répond alors à des aspirations, que les jeunes protègent comme s'il s'agissait d'une limite à l'intégrité. S'il ne fait aucun doute qu'il faille investir afin d'améliorer l'accès des jeunes au logement, les injonctions internes qui poussent le jeune à expérimenter la marginalité imposent de concevoir la sortie de rue comme une qualification de soi, du rapport à la rue et à la société. Rue et société doivent ne pas être perçues comme antagonistes; pas plus que la construction de l'autonomie individuelle et résidentielle ne doit être conçue comme la mise à l'écart d'un espace public, ou de son caractère transgressif.

Face au constat d'échec des techniques d'enfermement et de correction, la provision d'un logement procure point d'appui sécuritaire, agissant sur l'humeur et la mémoire des jeunes, transformant le rapport à la rue, à la famille et à l'espace public, et permettant une démarche progressive d'intégration sociale soutenant (et nécessitant) une projection individuelle authentique. Le logement se pose d'abord comme abri, comme matrice symbolisant la famille, puis comme milieu du soin de soi, d'apprentissage de la réciprocité, et de médiation sociale fondée sur une démonstration plus ou moins formalisée d'une image de la santé, et du produit d'un travail. Puisque l'habitat véritable repose sur l'appropriation et la négociation d'un lieu, la continuité d'exercice des aspirations du jeune ne doit pas être rompue. Celle-ci est essentielle à l'accomplissement de l'itinéraire inverse, soit la prise d'autonomie qui consiste notamment à négocier et à intégrer une part du normal et de l'anormal, à partir de repères autodéfinis. Qui consiste également en l'élection d'un nouveau domicile qui, pour former un habitat véritable (brisant le cycle de l'itinérance), doit susciter l'imagination, l'investissement et l'expression du jeune.

En ce sens, et suite aux observations pratiques, plusieurs questions méritent d'être soulevées. On a tenté de le démontrer, le concept d'habitat et les pratiques sociospatiales des jeunes de la rue (mettant en lien la surface de leur corps jusqu'à leur territoire polarisé et fragmenté), comportent des similitudes. Ces similitudes permettent de concevoir l'habitat à la fois comme un tremplin de sortie de la rue, mais aussi comme le prolongement naturel de la rue, renversant son sens et sa précarité. L'«habitation» de la rue ne fait d'ailleurs aucun doute, à l'exception de la maîtrise spatiale faisant défaut. La rue ne peut donc constituer en un projet, lier l'être au travail dans la stabilité. Les jeunes de la rue apparaissent cependant comme des producteurs d'espace, des acteurs qui, en conditionnant l'économie à l'investissement symbolique, s'opposent aux consommateurs d'espace.

À ce titre, on s'attendrait à ce que les initiatives venant en aide aux jeunes de la rue prennent une forme projectuelle. Actuellement, ce projet concerne d'abord l'individu (par opposition aux pairs ou au cadre de vie), visant ou non l'approvisionnement entre jeune et collectivité. Il est possible de noter comment les promoteurs limitent généralement ce projet à une participation gestionnaire ou quotidienne, à des comités de travail, de loisir et ainsi de suite, visant à structurer la personne. Certains projets à dimensions économique ou citoyenne existent, bien qu'on puisse se demander s'ils permettent un degré de maîtrise

suffisant de l'espace vital permettant d'habiter, voire de donner un sens socialement positif aux pratiques et aspirations des jeunes. Face aux deux figures fondamentales de l'errance urbaine, on peut se demander si l'itinérance-impulsion, subjectivement vécue comme un choix, une aventure et une quête d'affirmation, peut trouver accueil au sein des modalités actuelles. L'itinérant en dérive, comme quête d'un espace stable d'inclusion y trouverait refuge mais, naïvement, on peut se demander si l'usure, l'avi-lissement et l'atrophie n'est pas la condition ultime à laquelle un jeune impulsif accepterait d'être «casé».

En ce sens, il paraît impératif de considérer le logement non comme un produit fini mais comme un processus; précisément comme il se présente dans le cas de l'habitat véritable, dont l'appropriation survient (et prend signification) dans les rapports conflictuels et non-finis... au sens de projet, de lien entre demeure et cosmos, ou aux lieux l'ordonnant. Cela, quitte à modifier le format du logement (son enveloppe, ses commodités, ses frontières, son mode de production) pour en accélérer la maîtrise par les jeunes, puis épouser plus rapidement l'habitat. Comment répondre autrement à la quête existentielle et citoyenne du jeune? Bernard nous rappelle avec intérêt qu'exister signifie littéralement «avoir son existence hors de», c'est-à-dire dans un projet et dans le monde. Dans un processus, au lieu d'un produit, comme il se présente dans la création d'espaces transitionnels par les jeunes, leur permettant de se constituer, de négocier leur propriété de sujet dans un objet qui les submerge. Pour cela, répétons-le, le logement doit être conçu non comme un refuge de la rue, mais comme un espace privé visant à transformer le rapport à l'espace public, par l'acte d'habiter.

Le manque de maîtrise des lieux est sans doute ce qui entrave le plus la formation de l'habitat. Ce défaut de maîtrise (qui s'étend à tout le domaine du logement visant à venir en aide) pose toute la question du salariat. Il est saisissant de constater à quel point les promoteurs observés s'inscrivent encore dans les pratiques du salariat et de l'assistanat (son pendant). Ils s'inscrivent aussi nécessairement dans l'espace urbain du salariat; celui des quartiers centraux ou périphériques de la ville industrielle, imposant l'ordre et la mobilité. Cela, au moment où, comme l'indique Charest, «le salariat semble indépassable en même temps qu'il dégénère», en suggérant la pertinence de le dépasser (2000: 81). Les mises en garde de cet auteur sur l'aliénation du travail informel (précaire et non-maîtrisé en essence) trouveraient partiellement réponse dans les conditions rurales de la marginalité organisée décrites par Paugam. Il semble que cette description appelle à une «ruralisation» de la ville ou du moins, à la colonisation de nouveaux espaces, urbains ou ruraux, destinés à l'organisation socioéconomique plus ou moins formelle.

À ce sujet, notons, comme nous le rappelle Fontan, que la destinée de l'itinérance au cours de l'histoire est un vase communicant entre le développement de contrats sociaux tels que le salariat, et la colonisation de nouveaux territoires (2000: 32). Dans notre cas, une telle bascule pourrait simplement s'agir de la transformation du logement en travail, par des pratiques telles que l'autoconstruction ou le bail de rénovation.

Une prétention colonialiste pourrait oblitérer un enjeu urbain important, apparaissant non comme la découverte d'un cadre tolérable aux activités marginales, mais bien l'importance de dépasser modèle du parc humain stérile qui domine le façonnement nos villes. Ainsi, face à la question fort pertinente de Plante: «La communauté existe-t-elle encore?» se pose l'urgente nécessité de passer d'un principe d'ordre à un principe de fertilité et de soin afin de structurer l'espace de la ville. Comprenant, bien entendu, l'espace dans toute sa dimension esthétique, éthique et politique. L'itinérance, comme état d'exclusion sociale dans la dépossession, questionne notre façon de concevoir et d'aménager la ville. Il

importe ici de définir un modèle d'établissement qui rompt avec l'imposition de l'exploitation anonyme dans la mobilité, mais qui permette également la collectivisation des moyens, des risques et du travail, donc des intérêts et coutumes.

Bellot (2007: entrevue), insiste sur la propriété avant-gardiste des jeunes de la rue. L'habitat, composant la majeure partie du corps bâti de la ville, pourrait être renouvelé par ou pour les jeunes, qui répondent aux conditions structurelles globales par une logique non-hiérarchisée, polarisée autour de la famille, fondée dans le temps et le symbolisme des lieux.

On constate notamment que les promoteurs des initiatives observées n'appuient pas leurs établissements sur la géographie des systèmes de parenté pouvant être propres, par exemple, à un quartier. Pourtant, la fréquence des contacts familiaux, la sécurité et l'intelligibilité des lieux où ils surviennent ou encore, dont le parcours est nécessaire à leur vécu, participent à la construction du système parental. Cela, notamment puisque l'assignation à demeure en fait intégralement partie. Les promoteurs, ou les parents auraient-ils ce loisir ou cette compétence en matière localisation? En ce sens, les règlements municipaux pourraient inclure la nécessité de tenir compte d'un patron de mobilité type ou encore, de la mobilité escomptée des individus sur leur cycle de vie avant, par exemple, d'émettre un permis de lotissement, de construction ou de modification d'usage et de tenure des résidences.

Polariser l'habitat selon une logique familialiste nécessite d'influer sur les déterminants structurels de l'itinérance, en supposant qu'ils agissent d'abord sur la disponibilité et la santé des parents. Cela revient à prévenir l'itinérance. À cette fin, les prescriptions quant à la localisation du logement, des lieux civiques, des soins de première ligne et de l'industrie devraient être modifiées pour favoriser leur inclusion mutuelle. Cela, pour trois raisons principales. La première serait de favoriser la maîtrise des lieux, non seulement par le contrôle familial sur le gain d'un revenu, mais aussi par l'inclusion à l'habitat des dimensions issues du travail et de la culture: symbolisme, nuisances, surplus, etc. La deuxième serait précisément le fait qu'à l'instar des jeunes de la rue, un système de sens et de signes partagés (de l'espace public à l'espace intime) est nécessaire à la coordination des entreprises informelles. La troisième serait une disposition plus critique, de promotion de la santé comme condition prenante et déterminante de l'existence, et de toute mobilisation.

Très concrètement, cette organisation pourrait faire valoir l'intérieur des ilots, soit l'espace intime donnant sur les façades arrière des immeubles, par opposition à l'espace formel de la rue. Bien sûr, une telle organisation ne serait pas exclusive, mais en concurrence avec l'espace du salariat, permettant de le bonifier, ou de convenir à l'épanouissement des personnes en étant exclues. Il reste que les modalités d'organisation spatiale, et la provision du logement ont une importance relative à l'épanouissement des personnes. En ce sens, le projet d'habitat de soutien demeure intimement lié au travail social. Comme l'affirme Labelle (2007 : entrevue), «pour habiter un espace, il faut s'habiter soi-même» (citant Poirier) et, «pour construire un espace, il faut être construit soi-même».

Bibliographie

Articles et monographies

American Planning Association (APA); Juin 2006: Homeless youth are not simply younger version of homeless adults. Dans la revue *Planning*, pp. 6-12

ARANGUIZ, M. & FECTEAU, J.M.; L'école de la précarité: vagabonds et errants à Montréal au tournant du siècle. Dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp.11-24.

BELLOT, Céline; La trajectoire: un outil dans la compréhension de l'itinérance. Dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp. 101-115

BELLOT, Céline; 2003: Les besoins en logement des jeunes en situation de rue. Collaboration CRI-UQAM et Ville de Montréal 24 pages.

BELLOT, Céline; 2005: La judiciarisation des populations itinérantes à Montréal, de 1994 à 2004. Rapport de recherche pour le Secrétariat National pour les sans-abri; 150 pages.

BERNARD, Nicolas; 2005: J'habite donc je suis; pour un nouveau rapport au logement. Éditions Labor, 89 pages.

CAMPEAU, Paule; La place des facteurs structurels dans la production de l'itinérance. Dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp.52-65.

CHAREST, René; Travail et non travail: intervention sur la nouvelle fracture sociale. Dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp. 72-80

DUFOUR, Rose; Trois vilains petits canards. Étude sur la filiation de parenté et la désaffiliation sociale. Dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp. 137-156

FONTAN, Jean-Marc; Entre la gestion socialisée et l'autogestion d'une pratique, quel devenir citoyen pour l'itinérant? Dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp. 29-43

HURTUBISE, R. & VATZ-LAAROUSSI, M.; Jeunes dans/de la rue et stratégies de réseaux. Dans *L'errance urbaine*, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp. 180-190

ISQ-A: Institut de la Statistique du Québec, Annuaire québécois des statistiques du travail, deuxième édition; vol. 1 no.1

ISQ: institut de la Statistique du Québec, Annuaire québécois des statistiques du travail, deuxième édition; Vol. 2 no. 2

LUSSIER, V. & POIRIER, M.; Parcours de rupture ou quête de reconnaissance et d'identité? L'impact des représentations parentales sur l'itinéraire de jeunes itinérants et itinérantes de Montréal. Dans L'errance urbaine, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp. 161-178

PARAZELLI, Michel; L'appropriation de l'espace et les jeunes de la rue: un enjeu identitaire. Dans L'errance urbaine, sous la direction de Danielle Laberge; 2000; éditions Multimondes; pp. 193-204

PAUGAM, Serge; 1991: La disqualification sociale. PUF, 256 pages

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM); 2003: Le support communautaire en logement. Recueil d'entrevues réalisées par Yanick Noiseux pp 18-102.

citées par le nom des organismes interviewés: Les appartenances du Tournant; le Foyer des jeunes travailleurs de Montréal (FJTM); Ma Chambre; Ressource Jeunesse de Saint-Laurent (RJStL); le Refuge des jeunes (étant entendu le volet logement du Refuge, sauf si spécifié volet gîte); le réseau des Petites avenues (Avenue).

Refuge des jeunes; 2006: Rapport annuel des activités 2005-2006. Sous la direction de France Labelle, directrice. 23 pages.

ROY, Shirley & coll.; 2003: Le RAPSIM, le logement, et la question du support communautaire. Rapport de recherche commandé et publié par le RAPSIM. 270 pages.

SCHL, Oct. 2001; La résidualisation de ménages locataires : Attitudes des propriétaires-bailleurs privés envers les ménages à faible ressources. Résumé d'un rapport de recherche, série Le point en recherche, volet socio-économique; 6 pages.

Statistique Canada: Inégalité et redistribution du revenu au Canada: 1971 à 2004. Document de recherche de la Direction des études analytiques.

Entrevues réalisées par l'auteur

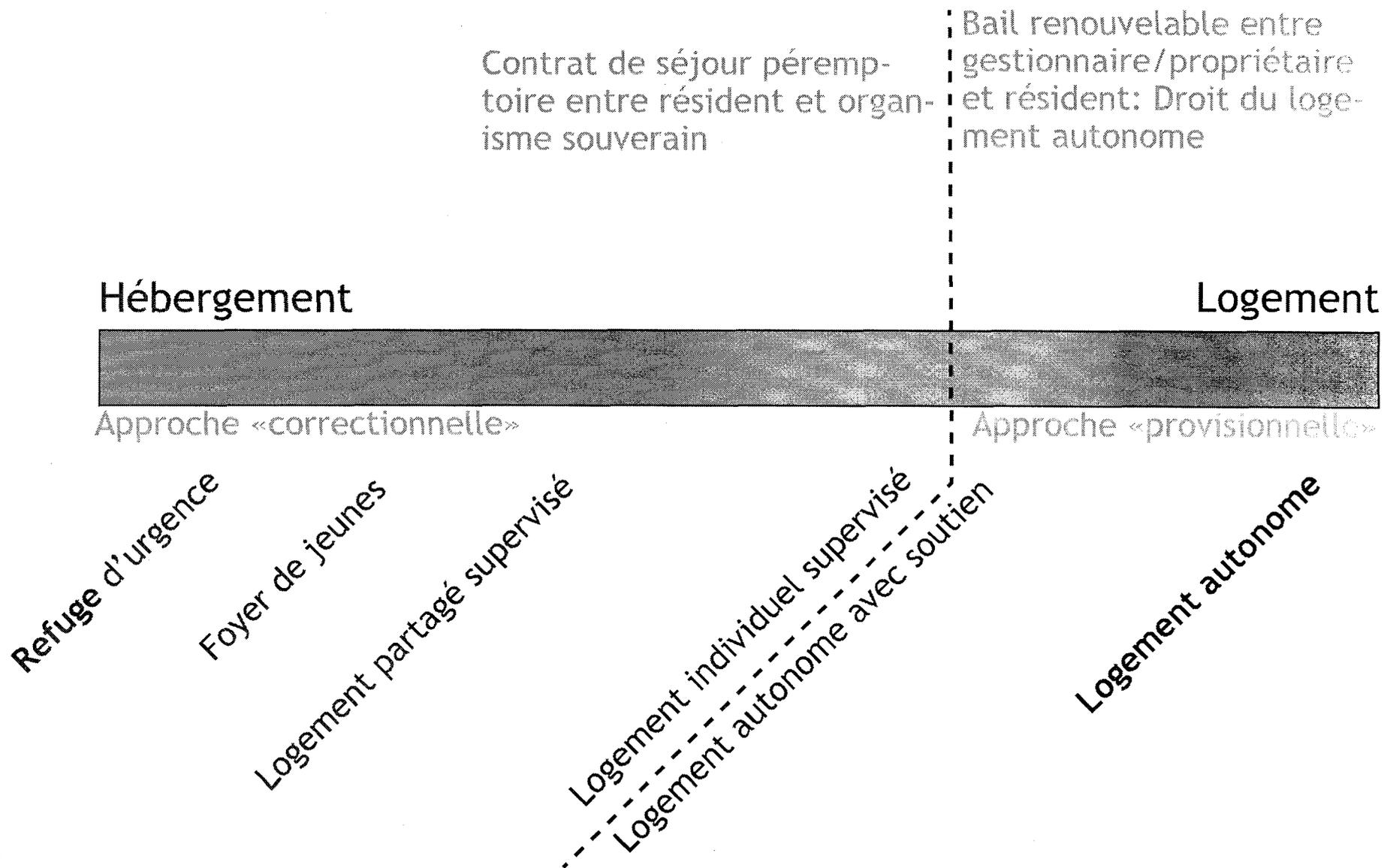
BELLOT, Céline; professeure au département de Service social de l'université de Montréal. Interviewée le 10 avril 2007. Durée de l'entretien: 120 minutes.

HOMONT, Philippe; coordonnateur du volet «logement» du Refuge des jeunes. Interviewé le 13 avril 2007. Durée de l'entretien: 90 minutes.

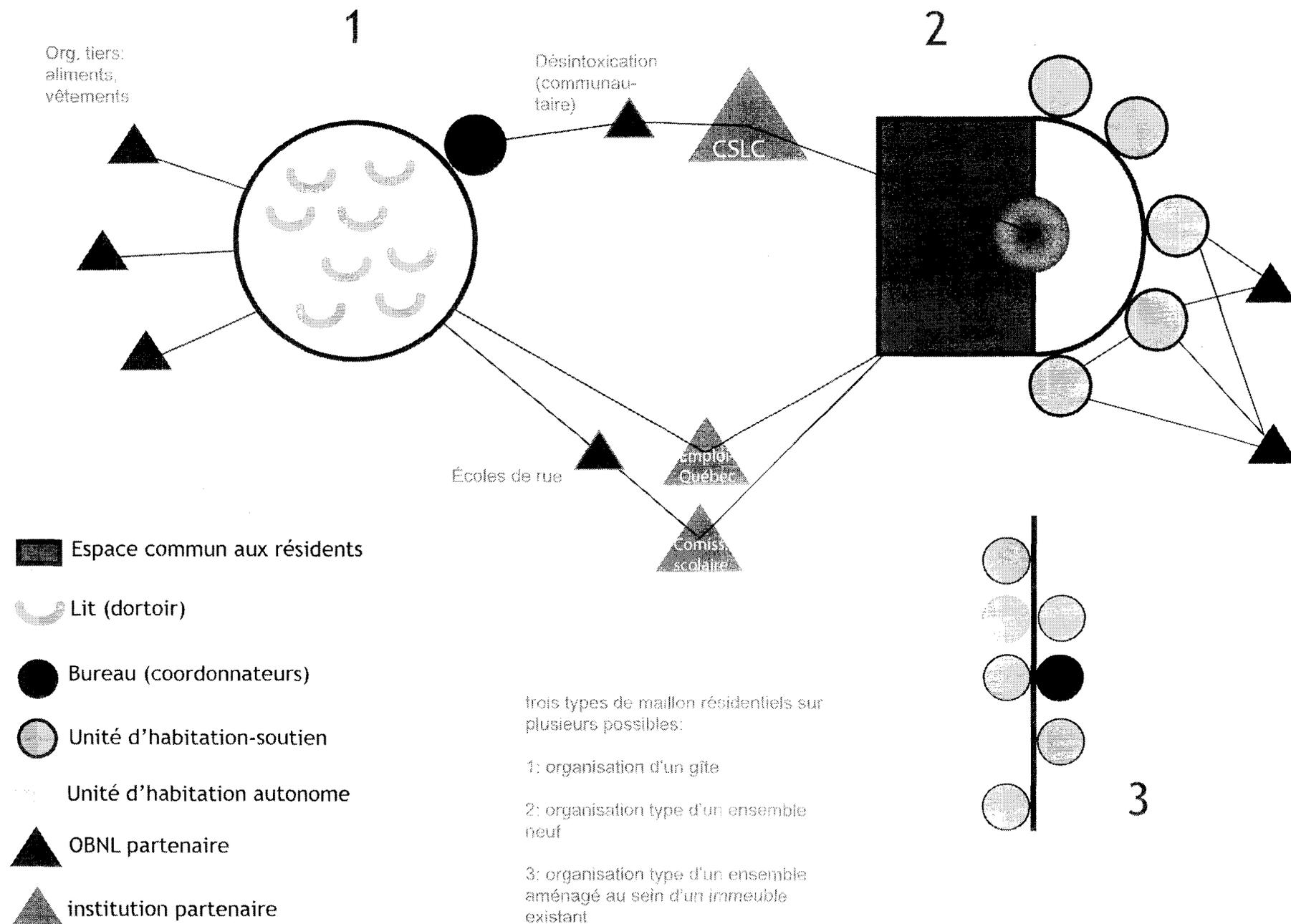
LABELLE, FRANCE; directrice générale du Refuge des jeunes. Interviewée le 11 mai 2007. Durée de l'entretien: 60 minutes.

PLANTE, Marie-Carmen; Psychiatre et directrice de l'Équipe-itinérance du CLSC des Faubourgs. Interviewée le 8 mai 07. Duree de l'entretien: 45 minutes.

Annexe 1: approche de soutien, Typologie de logement, et statut du résident



Annexe 2: organisation type deux maillons du continuum résidentiel (et variante en 3)

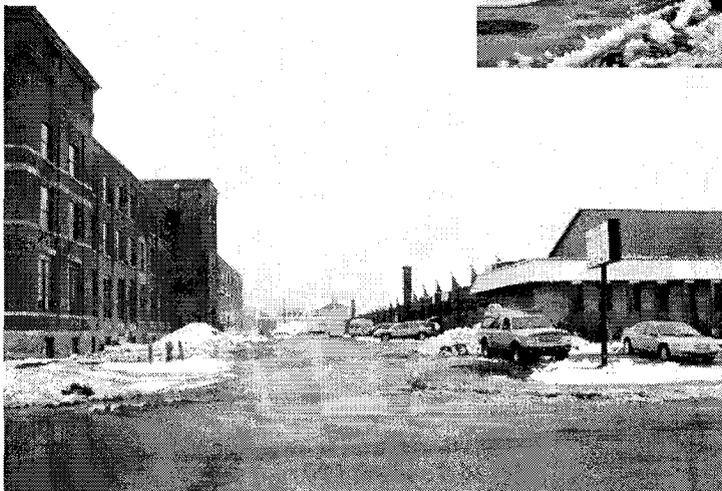
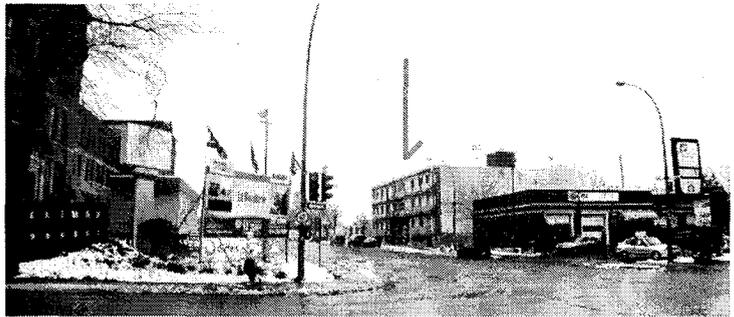


Annexe 3-A: Localisation
du Refuge des Jeunes, volet
Logement, dans l'arrondis-
sement Hochelaga-Maison-
neuve.

Ce portrait illustre à la fois la position
confinée de l'immeuble (marqué d'un
trait vert) au sein d'un quartier ouvrier,
mais son inscription au sein du tissu
résidentiel banal (1).

On y distingue sa position en tête
d'îlot, du côté sud de la rue Ontario,
face à l'allée de service illustrée en 4.
Malgré l'importance de la circulation
véhiculaire, particulièrement sur la rue
Viau (2), le coordonnateur soutient
que les jeunes prennent part à la vie
commerciale et civique, concentrée
sur la rue Ontario, vers l'ouest. L'illus-
tration 3 représente alors le corridor
qui les conduit au marché, à la biblio-
thèque, au CLSC ou à la promenade
Ontario.

Le caractère minimaliste et normalisé
de l'immeuble ne serait pas stigmatis-
ant, selon le coordonnateur, puisqu'il
rappelle du «logement pour person-
nes seules».



Annexe 3-B:

localisation du
Bureau
Consultation
Jeunesse, sur la
rue Wellington
dans l'arrondis-
sement Verdun.



Localisation similairement confinée pour le volet IPAC du Bureau Consultation Jeunesse, sur la rue Wellington dans l'arrondissement Verdun. On y constate une vitalité commerciale relative, dans laquelle est directement inséré l'immeuble (5). Les valeurs paysagères sont intéressantes, avec la proximité du fleuve. (6) Le quartier semble animé, sûr et perméable, notamment pour les enfants (7).

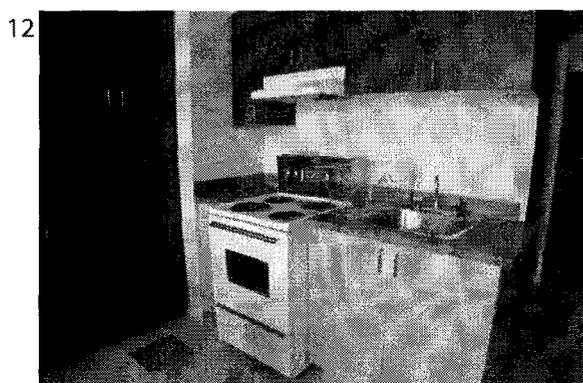
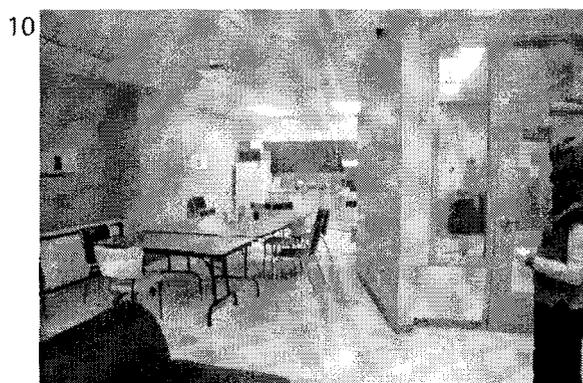


Selon la coordonnatrice, l'inscription spatiale et typologique au cadre de la rue Wellington contribue au sentiment d'appartenance des jeunes. Ce sentiment conditionne la durée du séjour, et l'exercice de la citoyenneté, par des représentations à la mairie d'arrondissement.

Moin sujet à l'embourgeoisement que l'arrondissement Hochelaga-Maisonneuve, ce secteur de l'arrondissement de Verdun offre des aliments à faible coût, du logement plus abordable.



Annexe 4: typologie du cadre de vie, du plus ouvert au plus intime.



Les nombre pairs étant le BCJ, et les nombres impairs, le Refuge (les logement étant similaires à l'espace commun représenté). On y voit la différence de facture certaine entre un ensemble neuf et un ensemble «existant».

La taille du logement paraît équivalente d'un contexte à l'autre, tout comme l'importance de la cuisine au sein de l'espace commun. On y lit très clairement le soin mis à démarquer le séjour (relativement petit) de l'institution et de la maison de chambre. Une unité mesure environ 400 pc de plancher.